



HAL
open science

Le passage de l'ISF à l'IFI: les conséquences de cette réforme

Alexandre Galland

► **To cite this version:**

Alexandre Galland. Le passage de l'ISF à l'IFI: les conséquences de cette réforme. Gestion et management. 2018. dumas-02281337

HAL Id: dumas-02281337

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02281337v1>

Submitted on 22 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Mémoire de stage/ de recherche

Le passage de l'ISF à l'IFI. Les conséquences de cette réforme.

Présenté par : GALLAND Alexandre
Entreprise d'accueil : J & G CONSEIL
1 RUE DE LA 1^{ère} DIVISION DE L'ARMEE FRANÇAIS LIBRE
94 160, SAINT-MANDE

Date de stage : du 07/04/18 au 30/09/18

Tuteur entreprise : BERG Vincent
Tuteur universitaire : SANFILIPPO Gilles

Master 1
FINANCE
2017 - 2018



Mémoire de stage/ de recherche

Le passage de l'ISF à l'IFI.

Les conséquences de cette réforme.



Présenté par : GALLAND Alexandre

Entreprise d'accueil : J & G CONSEIL

**1 RUE DE LA 1^{ère} DIVISION DE L'ARMEE FRANÇAIS LIBRE
94 160, SAINT-MANDE**

Date de stage : du 07/04/18 au 30/09/18

Tuteur entreprise : BERG Vincent

Tuteur universitaire : SANFILIPPO Gilles

Master 1

FINANCE

2017 - 2018



Avertissement :

Grenoble IAE, au sein de l'Université Grenoble Alpes, n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires des candidats aux masters en alternance : ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Tenant compte de la confidentialité des informations ayant trait à telle ou telle entreprise, une éventuelle diffusion relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut être faite sans son accord.

RÉSUMÉ

Ce mémoire a pour but de présenter les conséquences du passage de l'ISF à l'IFI. En effet, l'Impôt sur la Fortune Immobilière est une composante d'une série de réformes menée par le Président Emmanuel MACRON, depuis son élection en 2017. Ainsi, l'effet principal de ce nouvel impôt sera de prendre seulement en compte, dans son calcul, le patrimoine immobilier, contrairement à l'ISF, qui retenait le patrimoine immobilier et financier.

Donc, nous allons détailler les objectifs de cette réforme en présentant ses avantages et ses inconvénients. Nous présenterons, d'abord, un point de vue théorique, illustré par des exemples de pays qui ont suivi cette voie fiscale. Puis, nous nous concentrerons vers un point de vue national, pour enfin décrire les conséquences sur un secteur d'activité où j'ai effectué mon stage : la Défisicalisation.

SUMMARY

This final report will be focus on the consequences of the last French tax reform about the wealth tax. Indeed, this new tax will take into account only the real estate, contrary to the precedent one, which taked into account the real estate and the financial assets.

Therefore, we will present the objectives, the advantages and the drawbacks of this tax reform. Firstly, we will have a theoretical point of view, wich will be illustrated by examples of countries which had adopted the same type of tax reform. Then, this report will be focus on the consequences about the country, and, finally, the activity where i did my internship : the tax exemption.

MOTS CLÉS : Impôt sur la Fortune (Wealth tax), Patrimoine immobilier (Real estate), Actifs financiers (Financial Assets), Stage (Internship), Mémoire (Report)

REMERCIEMENTS

J'adresse mes remerciements aux personnes qui m'ont aidé pour la réalisation de mon stage, ainsi que de mon mémoire.

D'abord, je remercie Monsieur Mathieu TROUILLER, mandataire du cabinet J&G Conseil. En effet, c'est grâce à lui que j'ai pu obtenir un entretien pour intégrer ce stage.

Ensuite, je souhaite remercier Monsieur Julien MARINOT, co-gérant fondateur, qui m'a permis de découvrir le milieu de l'immobilier.

De plus, je tiens à remercier Monsieur Vincent BERG, co-gérant associé, dont la rigueur et la patience m'ont permis d'approfondir mes connaissances dans la protection sociale, ainsi que mes techniques en prospection, et en rendez-vous physiques.

Et puis, j'aimerais également remercier Monsieur Georges BASKARADEVAN, qui m'a permis de découvrir le milieu du courtage en crédits.

Enfin, je souhaite remercier toute les membres du cabinet J&G Conseil pour leurs accueils, ainsi que leurs aides.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION.....	2
PARTIE 1 : - LES RAISONS DE CETTE REFORME.....	4
CHAPITRE 1 – PRINCIPE DE CETTE IMPOSITION	5
I. L’impôt sur la solidarité et la fortune	5
II. L’impôt sur la Fortune Immobilière	9
CHAPITRE 2 – OBJECTIFS ECONOMIQUES	11
I. Lutte contre l’exil fiscal	11
II. Exemple précurseur de la Suède	15
PARTIE 2 - LES AVANTAGES.....	18
CHAPITRE 3 – LES AVANTAGES THEORIQUES.....	19
I. Le paradoxe de l’épargne.....	19
II. Une réforme orientée vers le courant libéral	22
CHAPITRE 4 – LES AVANTAGES REELS	24
I. Les attentes du Gouvernement	24
II. Les opportunités pour le secteur de la Défisicalisation	29
PARTIE 3 - LES INCONVENIENTS	31
CHAPITRE 5 – DES THEORIES LIBERALES DIFFICILEMENT REALISABLES	32
I. L’exemple des Etats-Unis	32
II. L’exemple du Royaume-Uni	37
CHAPITRE 6 – UNE MENACE POUR LA DEFISCALISATION	41
I. FIP et FCPI	41
II. OPCI et SPCI	43
CONCLUSION.....	45

AVANT-PROPOS

Ce stage de 6 mois a été effectué au sein du Cabinet de Gestion de Patrimoine indépendant : J & G Conseil, à Saint-Mandé (94 160).

Ce cabinet a été fondé en 2012, et est composé de 5 associés : M. Vincent BERG, M. Julien MARINOT, M. Bertrand IMBERT, M. Georges BASKARADEVAN, et M. Stéphane COUSIN, ainsi que de 7 mandataires.

Grâce aux compétences variées de chacun des associés, J & G Conseil permet de répondre à différentes problématiques : courtage en crédits, placements immobiliers, assurances-vie, retraite et prévoyance.

Au fil des années, ce cabinet a développé sa clientèle par la prospection, pour la retraite et la prévoyance par exemple, et par l'achat de rendez-vous, comme pour les placements immobiliers avec la prise de LID.

Ainsi, en 2018, J & G Conseil gère un encours global d'environ 16 000 000 €.

INTRODUCTION

En 2018, le Président Français **Emmanuel MACRON** annonce sa volonté de réformer un impôt datant des années 80 : l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (**ISF**), par l'instauration de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (**IFI**). En effet, il s'agirait de réduire le calcul au seul **patrimoine immobilier**, et non au patrimoine financier et immobilier, comme l'était l'**ISF**.

Cette réforme ayant ravivé un virulent **débat** entre deux entités historiques de la politique Française, il était donc intéressant de présenter les différentes attentes de ce nouvel impôt, à la fois théoriques et réelles, de la manière la plus objective possible.

Pour cela, nous rédigerons ce mémoire en nous appuyant d'abord sur des statistiques de l'INSEE, de la BANQUE MONDIALE et d'EUROSTAT. De plus, nous utiliserons des études réalisées par le Gouvernement Français, mais également un rapport sur les Finances Américaines écrite par le Gouvernement du Québec.

Et puis, étant un sujet d'actualité très animé, beaucoup de journalistes ont donné leurs avis sur la mise en place de l'IFI. Ainsi, pour favoriser l'objectivité de ce mémoire, de nombreux journaux seront cités. En effet, certains seront spécialisés dans l'Economie et la Finance, comme LES ECHOS, et d'autres seront plus orientés politiquement, à droite comme LE FIGARO, comme à gauche, avec LIBERATION ou MARIANNE.

Enfin, comme précisé auparavant, l'objectif de ce sujet sera de présenter les avantages et les inconvénients du passage de l'ISF à l'IFI. Nous adopterons alors un point de vue théorique sur l'économie mondiale, puis pratique en se focalisant sur les attentes du Gouvernement Français, et enfin, une description plus spécialisée sur les conséquences possibles dans le domaine de la Défisicalisation et des Conseillers en Gestion de Patrimoine, secteur où j'ai effectué mon stage pendant 6 Mois.

Quelles sont les conséquences du passage de l'ISF à l'IFI ?

Nous répondrons à cette question en 3 points.

D'abord, nous présenterons les raisons de cette réforme, à travers le principe de l'ISF et l'IFI, ainsi que les objectifs économiques.

Ensuite, seront exposés les avantages de cette réforme, théoriques et réels, sur le plan national, puis au niveau de la Défisicalisation.

Enfin, ce nouvel impôt pourrait également apporter des conséquences néfastes pour l'économie. En effet, nous verrons cela au travers de deux pays qui ont mis en place ce type de réforme. Et puis, cela pourrait également menacer le secteur de la défiscalisation sur certains points.

PARTIE 1 :

-

LES RAISONS DE CETTE REFORME

CHAPITRE 1 – PRINCIPE DE CETTE IMPOSITION

Ce 1^{er} chapitre aura pour objectif de présenter les principes de fonctionnement de l'ISF, ainsi que l'IFI.

I. L'IMPOT SUR LA SOLIDARITE ET LA FORTUNE

De 1982 à 2018, certains ménages Français étaient redevables de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF). Instauré sous le mandat de François MITTERAND, cet impôt, avait surtout un aspect social, où le gouvernement voulait accentuer la redistribution des richesses, visant ainsi les classes Françaises les plus aisées. En effet, la condition principale pour être exigible à l'ISF était d'avoir un patrimoine **immobilier**, et **financier**, supérieur à **1 300 000 €**.

Mais, certains biens étaient exonérés, comme la nue-propriété des biens, les entreprises (sous certaines conditions, comme le fait que le contribuable doit exercer une activité de direction), ou les placements des non-résidents, comme vous pourrez le voir en Annexe 1 et 2.

Enfin, il y avait un abattement de **30 %** de la valeur de la résidence principale du contribuable, dans le calcul de la valeur totale de son patrimoine.

En ce qui concerne le mode de calcul, il s'agissait d'un impôt **progressif**, dont vous pourrez constater les tranches sur le tableau ci-dessous du site SICAVONLINE.

Barème ISF 2013	
Fraction du patrimoine à taxer	Taux applicable
N'excédant pas 0,80 M€	0
> 0,80 M€ et ≤ 1,30 ME	0,50 %
> 1,30 ME et ≤ 2,57 ME	0,70 %
> 2,57 ME et ≤ 5,00 ME	1,00 %
> 5,00 ME et ≤ 10 ME	1,25 %
> à 10 ME	1,50 %

Figure 1 : BAREME DE L'ISF EN 2013 (Capture d'écran issue du site https://www.sicavonline.fr/index.cfm?action=m_actu&ida=508977-isf-2013-quel-bareme-isf-appliquer-en-2013)

Ainsi le nombre de contribuables Français, en 2015, était d'environ **340 000** personnes, pour une recette fiscale de plus de **5 Milliards d'euros**, selon Le Figaro¹, soit 26 % des « Autres recettes fiscales », qui représentent elles-mêmes, 7 % des recettes totales de l'Etat en 2015, comme vous pouvez le voir sur le graphique ci-dessous.

RÉPARTITION DES RESSOURCES FISCALES 2015



Source : lafinancepourtous.com d'après Ministère des finances et des comptes publics



Figure 2 : REPARTITION DES RESSOURCES FISCALES EN 2015

(Image issue du site <https://www.economie.gouv.fr/facileco/comptes-publics/budget-etat>)

Donc, les recettes fiscales dues à l'ISF, ont été globalement croissantes depuis sa mise en place, comme vous pourrez le constater en Annexe 7.

Et puis, au fil des années, comme expliqué sur cet article de LIBERATION², l'ISF, bien que donnant lieu à des recettes fiscales modestes, est devenu un sujet central dans la sphère politique Française. « Réaménagé » par chacun des différents présidents, il est souvent considéré comme « **Nécessaire** pour réduire les inégalités » selon Marianne³, ou, au contraire, « **à proscrire** » selon Le Figaro⁴.

¹ D'après <http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/dessous-chiffres/2016/06/09/29006-20160609ARTFIG00280-qui-paie-l-isf-en-france.php>

² D'après http://www.liberation.fr/france/2017/09/28/de-l-igf-a-l-ifi-l-histoire-tourmentee-de-l-impot-sur-la-fortune_1599362

³ D'après <https://www.marianne.net/economie/impots-l-isf-ne-reduit-pas-les-inegalites-l-intox-de-bruno-le-maire>

⁴ D'après <http://www.lefigaro.fr/vox/economie/2017/10/11/31007-20171011ARTFIG00122-pour-une-suppression-totale-de-l-isf.php>

En effet, d'un point de vue politique « de gauche », dont le journal Marianne est représentatif, l'argument principal pour la défense de l'ISF est **la réduction des inégalités**, qui est symbolisée par le Coefficient de GINI. D'après BSI Economics⁵, il s'agit d'un outil permettant de mesurer les inégalités dans un pays, donnant une « note » de 0, le niveau d'inégalité le plus faible, à 1, le plus élevé. Vous pouvez voir en Annexe 3 un exemple du calcul de ce coefficient pour la France, en 2015, ainsi qu'une carte montrant les différents niveaux d'inégalités dans le monde en Annexe 4.

Ainsi, par ce document, nous pouvons voir que la France a, en moyenne, un coefficient de GINI relativement faible, d'environ **0,3**, ce qui, comme vous pouvez le voir sur le graphique ci-dessous, reste un niveau assez stable depuis les années 80.

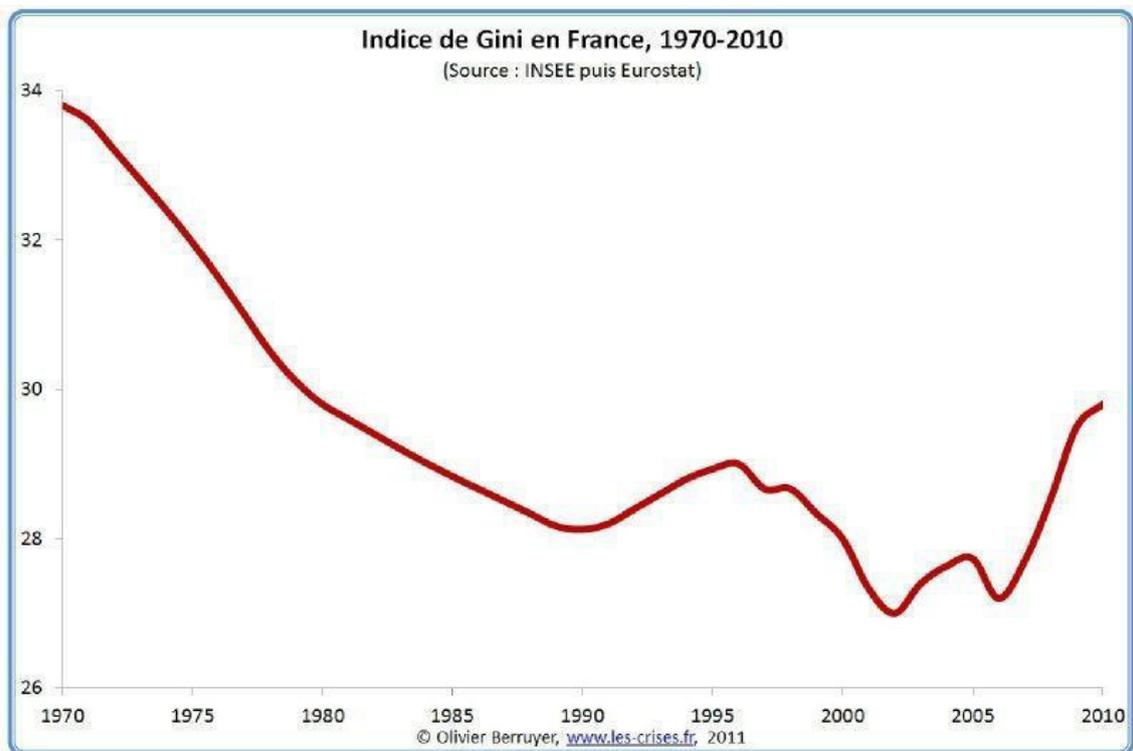


Figure 3 : COEFFICIENT DE GINI EN FRANCE SUR LA PERIODE 1970-2010
(Image issue du site : <http://bats0.canalblog.com/archives/2011/11/19/22727622.html>)

Par conséquent, selon Marianne, ce résultat positif est dû à des mesures, notamment fiscales, visant les personnalités les plus riches.

⁵ D'après <http://www.bsi-economics.org/organisation>

En effet, l'idée pour effectuer cette redistribution des richesses, et de « forcer » les plus aisés à ne pas laisser « dormir » leurs argents en épargne, mais à le réinvestir dans l'économie, pour stimuler la consommation, et donc, la demande interne. Ainsi, nous pouvons dire que l'ISF était basé sur un point de vue **Keynésien**.

A l'inverse, si nous suivons le point de vue politique « de droite », représenté par le journal Le Figaro⁶, il faudrait le **supprimer**. En effet, cet article cite un exemple sur l'effet négatif de cet impôt dans le domaine du luxe. D'après Madame JANSON, l'ISF réduit la capacité d'épargne du contribuable, qui aurait pu utiliser son argent pour investir dans des biens à très fortes valeurs ajoutées, comme une voiture de luxe. Ainsi, certaines personnes y voient, dans cet impôt, une atteinte à certains marchés, comme celui du luxe. Donc, nous pouvons considérer les opposants à ce système comme étant des **libéraux**.

Donc, l'ISF était un impôt qui symbolisait le clivage économique Keynésien-Libéraux, et plus généralement, l'opposition entre la politique Française de droite et celle de gauche. C'est la raison pour laquelle, comme nous avons pu le voir précédemment dans l'article de Libération⁷, l'ISF a connu, sous les différents mandats présidentiels, une série de modifications.

Mais, c'est sous le mandat du Président MACRON que la réforme de cet impôt sera la plus importante. En effet, à partir de 2018, l'ISF sera remplacé par l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI).

⁶ D'après <http://www.lefigaro.fr/vox/economie/2017/10/11/31007-20171011ARTFIG00122-pour-une-suppression-totale-de-l-isf.php>

⁷ D'après http://www.liberation.fr/france/2017/09/28/de-l-igf-a-l-ifi-l-histoire-tourmentee-de-l-impot-sur-la-fortune_1599362

II. L'IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE

Contrairement au précédent, qui intégrait le patrimoine immobilier, mais aussi financier du contribuable, l'IFI ne prendra plus qu'en compte **l'immobilier**. Mais, il conservera le même taux d'abattement de **30 %** de la valeur sur les résidences principales, ainsi que les mêmes tranches, comme vous pouvez le constater en Annexe 6.

Ainsi, comme vous pouvez le voir sur le document tiré du site LES ECHOS⁸, en Annexe 7, nous avons 4 exemples pour comprendre les conséquences de cette réforme. Par exemple, un contribuable qui possède un patrimoine total de 10 000 000 €, composé de 9 000 000 € de financier, et d'1 000 000 € d'immobilier, aurait, sous l'ISF, fait l'objet d'une « assiette » de 10,7 Millions €, pour un impôt total de presque **109 000 €**.

Mais, avec l'IFI, étant donné que le patrimoine financier est **exclu** du calcul, l'assiette sera réduite à 700 000 €, soit 70 % de la valeur de la résidence principale, rendant ainsi ce contribuable non-exigible à ce nouvel impôt.

Donc, comme nous pouvons le voir sur ces différents exemples, la conséquence principale de ce changement d'impôt sera, d'abord, une forte baisse du nombre de contribuables. En effet, d'après l'article du site LES ECHOS⁹, que pourrez retrouver en Annexe 5, le nombre de foyers touchés passera **de 350 000 à 150 000 personnes**. Mais, cela entraînera également une chute des recettes, de **5 Milliards en 2017**, à une estimation de **800 000 € en 2018**.

Pour conclure cette partie sur le principe de l'IFI, nous avons pu voir que son « prédécesseur », l'ISF, a, depuis sa mise en place dans les années 80, était sujet à de nombreux débats. En effet, en prenant en compte le patrimoine financier et immobilier des foyers qui possèdent un patrimoine supérieur à 1 300 000 €, il était symbolique du débat « Droite-Gauche » de la politique Française.

Ainsi, certains y voyaient une forme de redistribution des richesses, pouvant ainsi réduire les inégalités, représenté par le coefficient de Gini, quand d'autres dénonçaient une raison supplémentaire pour les particuliers les plus aisés de procéder à l'exil fiscal.

⁸ D'après <https://www.lesechos.fr/economie-france/dossiers/030655430833/030655430833-ifi-le-nouvel-isf-version-macron-2119468.php>

⁹ D'après <https://www.lesechos.fr/economie-france/dossiers/030655430833/030655430833-ifi-le-nouvel-isf-version-macron-2119468.php>

Mais, l'ISF, qui était un impôt suivant une vision Keynésienne, a été remplacé en 2018, par l'IFI, qui lui, adoptera un point de vue plus libéral. En effet, en limitant l'IFI au patrimoine financier, le Président MACRON va réduire l'imposition des ménages les plus aisés.

Ainsi, la majorité politique : « La République En Marche » (LREM), attend de cette réforme de nombreux objectifs économique.

CHAPITRE 2 – OBJECTIFS ECONOMIQUES

Ce 2^{ème} chapitre décrit l'objectif économique principal de cette réforme, qui est claquée sur le modèle d'un autre pays Européen.

I. LUTTE CONTRE L'EXIL FISCAL

Comme nous l'avons précédemment expliqué, cette réforme va réduire l'importance des recettes de l'ancien ISF, de **5 Milliards** à, environ **800 000 €**, ainsi que le nombre de contribuables potentiels. Ainsi, à première vue, cette modification pourrait être perçue comme plus avantageuse pour les grandes fortunes.

Le 9 Octobre 2007, sur EUROPE1, le Premier Ministre Français Edouard PHILIPPE a déclaré : « En quinze ans d'ISF, on a fait partir 10 000 contribuables »¹⁰.

Donc, la raison principale avancée par le gouvernement, pour défendre l'IFI, est la lutte contre **l'exil fiscal**. En effet, d'après LE MONDE¹¹, il a y eu, entre 2007 et 2012, une hausse de **10 %** des exilés fiscaux possédant des revenus supérieurs à 100 000 €. Ainsi, ce phénomène a privé le gouvernement Français de recettes annuelles de l'ISF de **15 à 30 Millions d'euros**.

Pour étoffer les estimations du coût de l'exil fiscal imputé à l'ISF, CHALLENGES¹² met en avant l'idée que ces 800 foyers aisés quittant chaque année la France, ne paient, par conséquent plus d'impôts autres que l'ISF, comme la TVA. Ainsi, le journal estime que, sur les 30 dernières années, le coût direct et indirect de l'ISF serait compris entre **200 et 300 Milliards d'euros**.

¹⁰ D'après <https://www.lci.fr/politique/isf-est-responsable-de-l-exil-fiscal-selon-edouard-philippe-l-impot-sur-la-fortune-fait-il-fuir-les-riches-emmanuel-macron-le-grand-entretien-tf1-lci-2066800.html>

¹¹ D'après http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/11/24/l-exil-fiscal-des-hauts-revenus-en-hausse-de-10-en-2014_5036860_3234.html

¹² D'après https://www.challenges.fr/la-republique-en-marche/isf-pourquoi-macron-a-raison-de-s-en-debarrasser_507595

De plus, l'idée serait également, en limitant cet impôt au seul patrimoine immobilier, de rendre la France plus **attractive** pour les plus aisés, Français et étrangers. En effet, à l'heure actuelle, la France est le **10^{ème} pays qui compte le plus de millionnaires en 2014**, d'après RTL¹³. Comme vous pouvez le constater sur ce schéma, il y avait, en 2013, environ 16 000 000 de millionnaires dans le monde, répartis de la manière suivante.

Le classement des pays qui comptent le plus de millionnaires

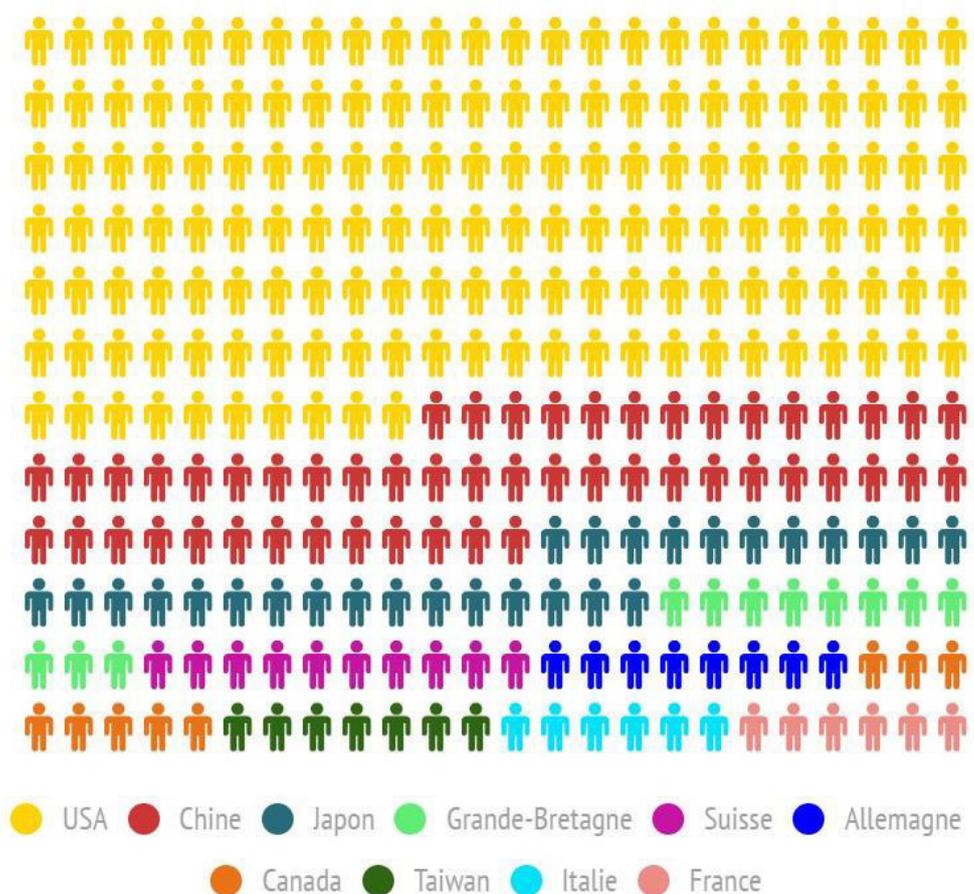


Figure 4 : CLASSEMENT DES PAYS QUI COMPTENT LE PLUS DE MILLIONNAIRES

(Capture d'écran issue du site <http://www.rtl.fr/actu/conso/le-classement-des-pays-qui-comptent-le-plus-de-millionnaires-7772537183>)

¹³ D'après <http://www.rtl.fr/actu/conso/le-classement-des-pays-qui-comptent-le-plus-de-millionnaires-7772537183>

En 2013, il y avait 16 000 000 de Millionnaires dans le monde dont :

- 7 Millions aux Etats-Unis (1)
- 2,3 Millions en Chine (2)
- 274 000 en France (10)

Donc, nous pouvons voir que la France, en comparant avec ses voisins Anglais, ou Allemands, possèdent peu de millionnaires. Ce phénomène est également illustré par le cabinet Sud-Africain « New World Wealth », qui a établi un classement des pays qui font fuir les millionnaires sur la période 2000-2014, où la France est 3^{ème}, derrière l'Inde et la Chine¹⁴. En effet, **42 000 départs** auraient été recensés sur cette période, en France, comme vous pouvez le constater sur la graphique ci-dessous.

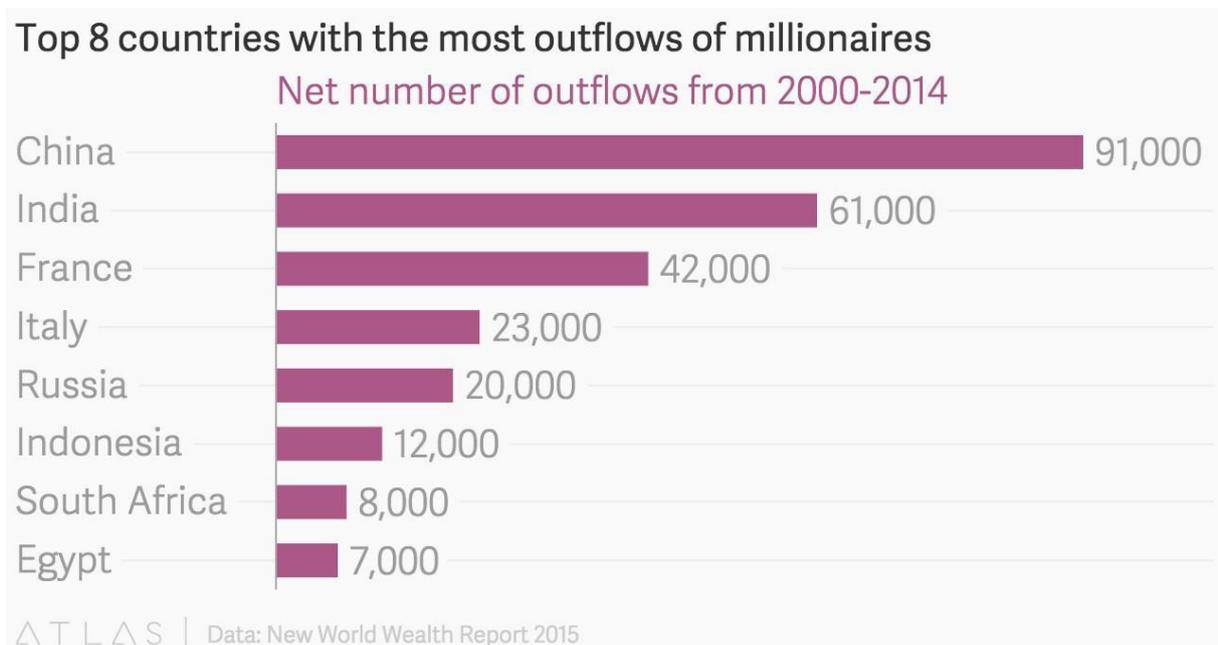


Figure 5 : TOP 8 DES PAYS QUI FONT LE PLUS FUIR LES MILLIONNAIRES SUR LA PERIODE 2000-2014

(Capture d'écran issue du site <https://bfmbusiness.bfmtv.com/monde/quels-sont-les-pays-qui-font-le-plus-fuir-les-riches-904736.html>)

¹⁴ D'après <https://bfmbusiness.bfmtv.com/monde/quels-sont-les-pays-qui-font-le-plus-fuir-les-riches-904736.html>

De plus, ce phénomène ne s'est pas atténué au fil des années. Bien au contraire car, ce même cabinet estime également que sur la seule année 2016, 12 000 millionnaires Français se sont exilés à l'étranger, principalement au Royaume-Uni, soit 60 000 depuis 2000¹⁵.

Donc, par les différentes études présentées auparavant, nous pouvons voir que la raison principale de l'exil des ménages Français les plus aisés est la **fiscalité**¹⁶, comme vous pouvez le constater en Annexe 9.

Nous pouvons donc voir que cette réforme de l'ISF par le gouvernement PHILIPPE a comme objectif économique principal **la fin de l'exil fiscal des hauts revenus**, en diminuant le nombre de contribuables potentiels.

Mais, il faut rappeler que cette transformation de l'ISF en France, suit d'autres réformes du même type, visant à favoriser les grandes fortunes, en Europe, et plus précisément en **Suède**, comme le rappelait CHALLENGES¹⁷.

¹⁵ D'après <https://bfmbusiness.bfmtv.com/observatoire/les-millionnaires-fuient-ils-vraiment-la-france-1108176.html>

¹⁶ D'après <http://www.lefigaro.fr/impots/2016/11/24/05003-20161124ARTFIG00078-les-contribuables-aises-continuent-de-quitter-l-hexagone.php>

¹⁷ D'après https://www.challenges.fr/la-republique-en-marche/isf-pourquoi-macron-a-raison-de-s-en-debarrasser_507595

II. EXEMPLE PRECURSEUR DE LA SUEDE

Prenons l'exemple de la Suède. En 2007, le gouvernement conservateur de Reinfeldt abroge l'équivalent de l'ISF Suédois, établi en 1947, en mettant en avant le fait que, depuis sa création, cet impôt a, certes, créé plus de 500 Millions d'euros de recettes fiscales, mais, aurait également été à l'origine d'évasions fiscales représentant plus de 53 Milliards d'euros¹⁸.

Par exemple, nous pouvons citer l'un des symboles de cette évasion fiscale Suédoise, qui est incarnée par Ingvar KAMPRAD, fondateur d'IKEA, qui a été l'homme le plus riche de Suède, avec 37 Milliards d'euros. En effet, en 1976, ce dernier décide de fuir la fiscalité de son pays natal pour établir son domicile fiscal à Lausanne, en Suisse, d'après LE POINT¹⁹.

Ainsi, en 2011, le gouvernement Suédois conclut que cette suppression a été bénéfique pour l'économie du pays. Par exemple, d'après LA CROIX²⁰, la Suède annonce une hausse importante de retours des exilés fiscaux Suédois, dont **400** en 2010. Mais, cet impact sur l'économie reste difficile à mesurer.

En effet, il faut également préciser que, depuis 2007, 29 accords internationaux fiscaux ont été signés avec des pays souvent représentatifs de l'exil fiscal, comme la Suisse, ou le Liechtenstein.

Donc, globalement, la suppression de l'ISF en Suède a été vue comme positive pour l'économie du pays.

Mais, cet exemple est difficilement comparable à celui de la France. En effet, EUROPE1²¹ rappelle qu'en 2007, cet impôt ne cumulait que 600 Millions d'euros de recettes fiscales, contre plus de 4 Milliards en France.

¹⁸ D'après <http://www.contribuables.org/2007/04/isf-la-finlande-et-la-suede-abolissent-l%E2%80%99impot-sur-la-fortune/>

¹⁹ D'après http://www.lepoint.fr/economie/la-part-d-ombre-d-ingvar-kamprad-fondateur-d-ikea-29-01-2018-2190569_28.php

²⁰ D'après https://www.la-croix.com/Actualite/Monde/La-Suede-se-felicite-de-la-fin-de-l-ISF-_NG_-2011-02-10-563298

²¹ D'après <http://www.europe1.fr/emissions/le-vrai-faux-de-l-info2/labandon-de-lisf-en-suede-a-t-il-contribue-a-la-croissance-3455246>

De plus, il serait également réducteur de limiter la raison principale des départs des exilés fiscaux à l'ISF. En effet, la taxe foncière génère 23 Milliards € de recettes, et les Droits de succession Français sont les 4^{ème} les plus élevés au monde²² en 2014.

Ainsi, comme vous pouvez le constater avec le graphique ci-dessous du site LE FIGARO, la **France est le 2^{ème} pays le plus taxé au monde**, selon l'OCDE, en 2014, avec des recettes égales à **45,20 %** du PIB Français, soit 8 points de plus que la moyenne de l'OCDE.



Figure 6 : CLASSEMENT DES PAYS LES PLUS TAXES EN 2014

(Capture d'écran issue du site <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/12/03/20002-20151203ARTFIG00104-la-france-vice-championne-du-monde-des-taxes.php>)

²² D'après <http://immobilier-finance-gestion.over-blog.com/article-la-france-le-4eme-pays-au-monde-ou-les-droits-de-succecion-sur-l-immobilier-sont-le-plus-eleves-123858485.html>

Pour conclure cette première partie, nous avons pu voir que l'ISF a été instauré dans les années 80, en pleine crise économique. A cette époque, le but était d'augmenter les recettes fiscales, et de diminuer les inégalités au sein du pays, représentées par le coefficient de Gini. En effet, il taxait, de manière progressive, les patrimoines financiers et immobiliers des contribuables, dont le patrimoine total excédait 1 300 000 €.

Puis, au fil des années, et des mandats présidentiels, cet impôt a été au centre des débats « Droite-Gauche », et Libéraux-Keynésiens. En effet, pour les personnalités jugées « de droite », cet impôt est **néfaste** pour un certain secteur économique comme le luxe, et est responsable de l'exil fiscal des plus aisés. En ce qui concerne les personnalités « de gauche », l'ISF permet de réduire les **inégalités**, et d'éviter le phénomène de « l'argent qui dort ».

Mais, en 2018, le Président MACRON met en place une nouvelle vision de cet impôt. En effet, l'ISF devient l'IFI, et n'est plus centré que sur le patrimoine immobilier, supérieur à 1 300 000 €. Cette réforme va réduire le nombre de contribuables potentiels, de 350 000 à 150 000 personnes, ainsi que les recettes fiscales engrangées : les faisant passer de 5 Milliards d'euros en 2017, à environ 800 000 €.

Ainsi, la « refonte » de cet impôt a pour objectif principal de lutter contre les exilés fiscaux, en hausse de 10 %, sur la période de 2007 à 2012, concernant les revenus supérieurs à 100 000 €. Défendant cette réforme, le Président du Sénat Gérard LARCHER²³ cite en exemple la Suède, qui a supprimé l'ISF en 2007, et qui bénéficie depuis, d'un point de croissance supplémentaire. Même si cette affirmation est difficilement vérifiable, il est important de notifier que cette suppression, ainsi que différents accords internationaux fiscaux, ont permis à de nombreux exilés fiscaux Suédois, de revenir au pays.

Nous allons maintenant voir les avantages, à la fois théoriques et réels, de ce passage de l'ISF à l'IFI,

²³ D'après <http://www.europe1.fr/emissions/le-vrai-faux-de-l-info2/labandon-de-lisf-en-suede-a-t-il-contribue-a-la-croissance-3455246>

PARTIE 2
-
LES AVANTAGES

CHAPITRE 3 – LES AVANTAGES THEORIQUES

Cette réforme est le symbole d'un débat entre deux courants de l'économie : les Keynésiens et les libéraux.

I. LE PARADOXE DE L'ÉPARGNE

Comme nous l'avons expliqué précédemment, mettre en place un impôt concernant la partie la plus aisée de la population répond à une vision « Keynésianiste » de l'économie. En effet, selon Contrepoints²⁴, Keynes affirmait que c'est la Demande qui crée l'offre, et non l'inverse. Ainsi, l'activité économique serait stimulée par la consommation.

Or, selon les travaux de Keynes, plus un ménage s'enrichit, et plus grande sera sa part de revenu consacrée à l'**épargne**. En effet, cette théorie a été confirmée par l'INSEE en 2003, suite à une étude montrant que les **20 %** des ménages Français les plus aisés, épargnaient jusqu'à **36 %** de leurs revenus annuels²⁵.

Donc, cette part importante de l'épargne chez les hauts revenus a deux conséquences possibles. D'abord, cela peut avoir une vision **positive**, pour une économie Keynésianiste, à savoir stimuler la Demande. En effet, selon Keynes et Engel²⁶, plus un ménage s'enrichit, et plus la part de son revenu consacrée à des loisirs et des biens superflus augmente. *A contrario*, la part consacrée à des biens de premières nécessités diminuera progressivement. Cette relation a également été confirmée par l'INSEE en 2003, où les **20 %** des ménages les plus riches de France consacraient **12 %** de leurs revenus pour des produits alimentaires et des boissons non-alcoolisées, et **10 %** pour des loisirs et des biens superflus, contre **20 %** et **7 %** pour les **20 %** des revenus les plus faibles de France. Ainsi, comme nous l'avons vu précédemment dans l'article du journal LE FIGARO, écrit par Madame JANSON²⁷, épargner permet de dépenser son revenu dans des biens à forte valeur ajoutée.

²⁴ D'après <https://www.contrepoints.org/2012/03/19/73768-keynesianisme-et-liberalisme-une-comparaison>

²⁵ D'après <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2013-4-page-41.htm>

²⁶ D'après <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2013-4-page-41.htm>

²⁷ D'après <http://www.lefigaro.fr/vox/economie/2017/10/11/31007-20171011ARTFIG00122-pour-une-suppression-totale-de-l-isf.php>

De plus, une épargne importante permet également d’augmenter les **crédits** accordés aux entreprises, et ainsi, participer de manière indirecte, à la stimulation de la Demande, donc de l’économie. En effet, cette théorie se démontre grâce aux deux schémas que vous pouvez constater en Annexe 10 et 11.

Ainsi, en 2014, selon l’OEE²⁸, la France possédait l’un des taux d’épargne (**Taux de placement Financier et non-financier – taux de recours au crédit**) les plus élevés d’Europe, avec presque **15 %** du Revenu Disponible Brut, pour le **deuxième niveau de prêts bancaires** le plus important du continent. Comme vous pouvez le constater sur le graphique ci-dessous, cette « tendance » Française à épargner reste stable, avec **14,6 %** du Revenu Disponible Brut en 2017.

Taux d'épargne des ménages français de 2010 au 1er semestre 2017

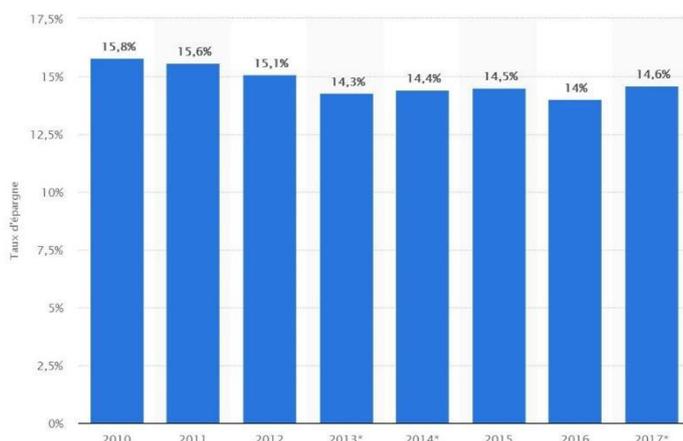


Figure 7 : TAUX D'EPARGNE DES MENAGES FRANÇAIS DE 2010

(Capture d'écran issue du site <https://fr.statista.com/statistiques/481071/taux-d-epargne-menages-francais/>)

Cependant, d’un point de vue « Keynésianiste », une hausse de l’épargne peut être également néfaste pour une économie nationale. En effet, cela pourrait amener au phénomène de « l’argent qui dort » sur des dépôts à vue, dont les fonds peuvent être retirés à tout moment.

Selon LE FIGARO²⁹, il s’agirait d’un montant non utilisé, et ne participant donc pas à la consommation, et à l’économie.

²⁸ D’après <http://www.oee.fr/106-0-Taux+depargne.html>

²⁹ D’après <http://www.lefigaro.fr/argent/2016/04/26/05010-20160426ARTFIG00262-pourquoi-les-francais-laissent-ils-leur-argent-dormir-sur-leur-compte-courant.php>

Ainsi, comme vous pouvez le constater sur le graphique du journal LES ECHOS³⁰ ci-dessous, de 2010 à 2016, les épargnes sur des comptes courants ont constamment augmenté, passant de **265 à 344,6 Milliards d'euros**, soit une hausse de 30 % en 6 ans, aux dépens des autres placements financiers.

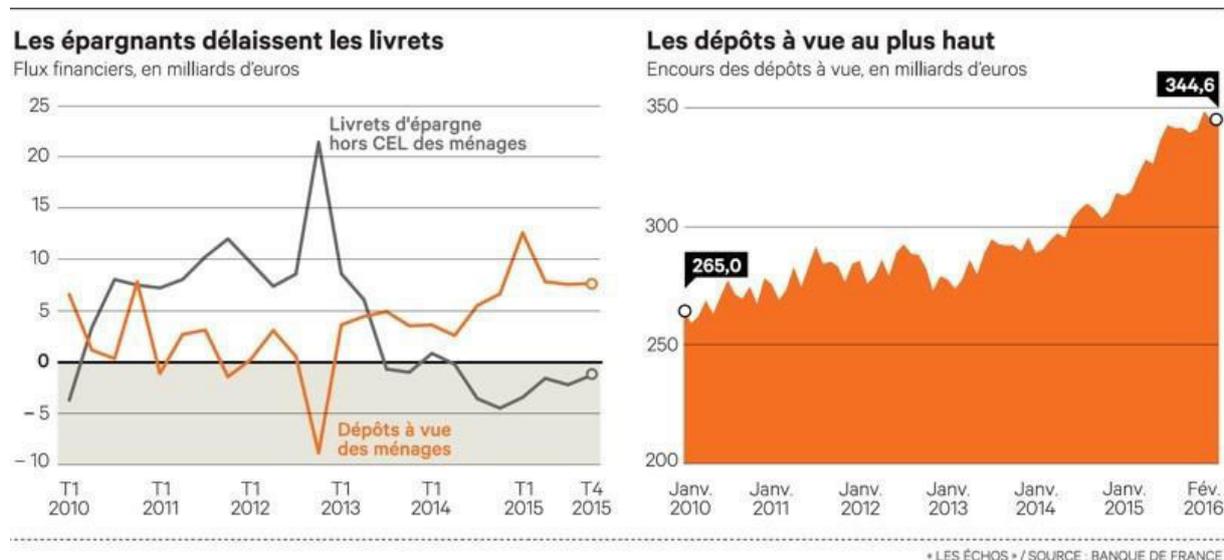


Figure 8 : SITUATION DES DEPOTS A VUE

(Image issue du site https://www.lesechos.fr/03/08/2016/LesEchos/22247-088-ECH_les-francais-commencent-a-adapter-leur-comportement-d-epargne-aux-taux-bas.htm)

Donc, comme nous avons pu le voir précédemment, un impôt fixé sur les populations les plus aisées répond globalement à une logique Keynésienne, à condition qu'elle permette de réduire le phénomène de l'« argent qui dort ». En effet, cela permettrait alors de « forcer » ces ménages, habitués à épargner, à consommer, et ainsi stimuler la Demande.

Mais, en décidant de limiter le successeur de l'ISF, l'IFI, au seul patrimoine immobilier, le Président MACRON a décidé de se détourner de cette vision de l'Economie, qui voulait stimuler la Demande, et redistribuer les richesses. En effet, comme nous l'avons déjà expliqué dans la première partie, le nombre de contribuables passera de 350 000 à 150 000 personnes, pour des recettes fiscales attendues de 800 000 €, contre 5 Milliards pour l'ISF.

³⁰ D'après https://www.lesechos.fr/03/08/2016/LesEchos/22247-088-ECH_les-francais-commencent-a-adapter-leur-comportement-d-epargne-aux-taux-bas.htm

II. UNE REFORME ORIENTEE VERS LE COURANT LIBERAL

Le 28 Septembre 2017, sur BFM TV, le Ministre de l'économie Bruno LE MAIRE, déclarait : « Nous disons : « L'économie Française a besoin de capital », eh bien on taxe moins le capital. Nous disons : « L'économie Française a besoin d'investir », nous lui donnons les moyens d'investir ».³¹

Ainsi, en diminuant la Fiscalité des Hauts Revenus, le Gouvernement PHILIPPE a choisi de suivre une voie économique s'apparentant à la **Théorie du Ruissellement**, dont vous pourrez constater un schéma récapitulatif en Annexe 12.

Cette vision de l'économie soutient que, si nous **diminuons les impôts** des ménages les plus riches, cela aura alors un **effet bénéfique pour l'économie globale**, soit par une stimulation de la consommation, soit par une hausse de l'investissement³². Ainsi, la métaphore de l'eau est utilisée, qui ruissellerait vers le bas, donnant ainsi l'image que ce « cadeau fiscal » profiterait à tout le monde.

De plus, nous pouvons ajouter à cela, la **théorie de LAFFER**. En effet, tout comme la Théorie du Ruissellement, Arthur LAFFER, qui fut l'un des conseillers du Président Américain Ronald REAGAN en 1981, estime qu'il est possible de diminuer le taux d'imposition, tout en conservant le même niveau de recettes fiscales³³. Par conséquent, d'après ALTERNATIVES-ECONOMIQUES³⁴ nous pouvons expliquer la finalité de ses travaux de la manière suivante.

D'abord, mettre en place un taux d'imposition faible amènerait, certes, à des recettes fiscales plus restreintes, mais, cela pourrait également inciter les salariés à augmenter leurs productivités. Ainsi, ils auraient le sentiment de travailler pour eux-mêmes, et non « pour l'Etat ». Et puis, un taux d'imposition fort aurait l'effet inverse, c'est-à-dire, celui de décourager les ménages de, comme disait le Président Français Nicolas SARKOZY : « travailler plus, pour gagner plus ».

³¹ D'après <https://www.nouvelobs.com/edito/20170929.OBS5332/la-theorie-du-ruissellement-fable-des-annees-1980.html>

³² D'après https://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie_du_ruissellement

³³ D'après <https://www.alternatives-economiques.fr/courbe-de-laffer/00044010>

Ainsi, ce-dernier a mis a point « **La Courbe de LAFFER** », pour illustrer un taux d'imposition parfait, comme vous pouvez le voir sur le graphique ci-dessous, de l'Université de Caen.

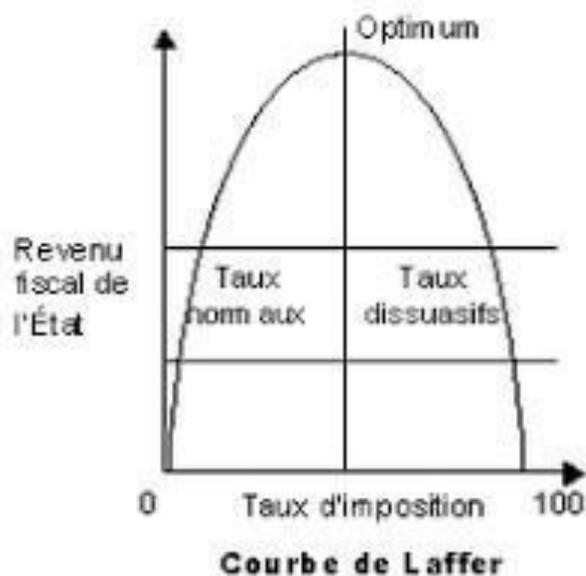


Figure 9 : LA COURBE DE LAFFER

(Image issue du site

http://www.unicaen.fr/ufr/eco/espaceprof/script1/script2/identification/bonnet_jean/DroitL1/chapt5/06Laffer2011.pdf)

Pour conclure, d'un point de vue théorique, réduire un impôt apporterait de nombreux avantages. En effet, d'après la Théorie du Ruissellement, enrichir les hauts-revenus serait bénéfique pour l'économie globale car, cela leur permettrait d'augmenter leurs investissements. De plus, selon Arthur LAFFER, diminuer un impôt ne signifie pas forcément réduire les recettes fiscales. En effet, cette réforme pourrait avoir un effet psychologique bénéfique pour l'économie, amenant ainsi à une hausse de la productivité au travail.

Mais, comme nous avons pu le voir précédemment, diminuer un Impôt sur la Fortune pourrait accentuer le phénomène de l' « argent qui dort » sur des dépôts à vue, et qui ne participe donc pas à l'économie nationale.

Ainsi, après avoir décrit les possibles avantages théoriques de cette réforme, nous allons maintenant nous focaliser sur les **bénéfices potentiels réels**, attendus par le Gouvernement du Président Emmanuel MACRON, ainsi que les opportunités possibles pour les Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants.

CHAPITRE 4 – LES AVANTAGES REELS

Il s’agira ici de présenter les attentes du Gouvernement, ainsi que les opportunités potentielles pour le secteur de la Défisicalisation.

I. LES ATTENTES DU GOUVERNEMENT

Nous avons pu voir que l’ISF ne récoltait que 5 Milliards d’euros, en moyenne, par an, depuis 2012, il s’agit donc d’une part minime dans le budget de l’Etat car, cela ne représente que moins de **2 %** des recettes fiscales totales en 2017³⁵, qui étaient d’environ 280 Milliards d’euros.

Mais alors, pourquoi réformer cet impôt vers la baisse ?

Comme précisé auparavant, le Cabinet Sud-Africain « New World Wealth »³⁶ a classé la France, sur la période 2000-2014, comme étant le **3^{ème} pays faisant le plus fuir les millionnaires**. En effet, nous pouvons illustrer ce phénomène par le fait qu’il y aurait, selon BFM BUSINESS, 60 000 Millionnaires qui seraient partis de la France, depuis 2000³⁷. D’après CHALLENGES³⁸, l’une des raisons principales est la forte taxation du pays, qui est la deuxième la plus importante au monde en 2014, derrière le Danemark³⁹, avec un taux d’imposition atteignant 45,2 % du PIB.

Ainsi, nous pouvons mettre en évidence le « problème fiscal » Français pour les investisseurs étrangers grâce à un indicateur : « **l’indice d’attractivité du territoire** »⁴⁰.

³⁵ D’après <https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/budget-comptes-etat/budget-etat/approfondir/recettes-etat/recettes-fiscales#.WxGUJEiFM2w>

³⁶ D’après <https://bfmbusiness.bfmtv.com/monde/quels-sont-les-pays-qui-font-le-plus-fuir-les-riches-904736.html>

³⁷ D’après <https://bfmbusiness.bfmtv.com/observatoire/les-millionnaires-fuient-ils-vraiment-la-france-1108176.html>

³⁸ D’après https://www.challenges.fr/patrimoine/epargne/ces-pays-qui-effraient-les-millionnaires-et-ceux-qui-les-attirent_61526

³⁹ D’après <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/12/03/20002-20151203ARTFIG00104-la-france-vice-championne-du-monde-des-taxes.php>

⁴⁰ D’après <https://www.lemoci.com/actualites/entreprises-secteurs/attractiviteinvestissements-etrangers-points-forts-et-points-faibles-de-la-france-selon-les-cccf/>

Mise en place par les Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF), il s'agit d'une note sur 100, attribuée par des investisseurs étrangers potentiels, tels que des chefs d'entreprises de multinationales, sur 12 critères⁴¹ :

- Charge Administrative et règlementaire.
- Qualité de la main d'œuvre.
- Fiscalité.
- Coût de la main d'œuvre.
- Flexibilité du travail, et climat social.
- Approvisionnement énergétique et coût de l'énergie.
- Sécurité juridique.
- Capacités d'innovation et de recherche.
- Qualité des infrastructures.
- Qualité de vie et environnement.
- Sûreté des personnes.
- Environnement culturel.

Comme vous pouvez le constater sur l'Annexe 13, l'indice final de la France, en 2016, était de **60/100**, soit une note jugée « correcte ». Bien que, d'après l'Annexe 14, la France soit au-dessus de la Moyenne Européenne, qui était de **59,2** en 2016, ce rapport révèle les faiblesses de ce pays, vis-à-vis des investisseurs.

En effet, comme vous pouvez le remarquer sur le Graphique ci-dessous, du rapport du CCEF, l'un des grands points faibles de l'attractivité de la France, est sa **fiscalité**, dont l'indice d'attractivité est à peine supérieur à **15/100**.

⁴¹ D'après <https://www.lemoci.com/wp-content/uploads/2016/03/Indice-Attractivit%C3%A9-du-Territoire-Janvier-2016.pdf>



Figure 10 : INDICE D'ATTRACTIVITE DE LA FISCALITE FRANCAISE

(Capture d'écran issue du site <https://www.lemoci.com/wp-content/uploads/2016/03/Indice-Attractivit%C3%A9-du-Territoire-Janvier-2016.pdf> (Page 26))

De plus, ce résultat est d'autant plus révélateur, quand nous le comparons avec celui des autres « grandes puissances », comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne, et les Etats-Unis. En effet, comme vous pouvez le voir sur le tableau ci-dessous, la France est le pays **le moins attractif des 4, en ce qui concerne la fiscalité, avec 0,3 %** des « votes », soit 52,4 points de moins que la Grande-Bretagne.

COMPARAISONS AVEC ÉTATS-UNIS, GRANDE-BRETAGNE ET ALLEMAGNE

Quel est, parmi les pays de la liste suivante, celui qui vous paraît être le plus attractif sur ce facteur précis ?

	France	Allemagne	Grande-Bretagne	États-Unis	Autre
Charge administrative et réglementaire	0,3%	6,8%	52,7%	28,3%	11,8%
Fiscalité	0,3%	3,9%	55,7%	16,9%	23,1%
Qualité de la main d'œuvre	30,3%	59,8%	2,2%	4,0%	3,7%
Coût de la main d'œuvre	1,9%	18,2%	23,9%	25,6%	30,4%
Flexibilité du travail et climat social	0,8%	14,9%	32,7%	42,4%	9,2%
Sécurité juridique	29,2%	28,5%	15,6%	20,4%	6,2%
Approvisionnement énergétique et coût de l'énergie	43,4%	7,3%	2,7%	36,7%	10,0%
Qualité des infrastructures	54,4%	29,1%	1,2%	10,2%	5,1%
Capacité d'innovation et de recherche	28,9%	13,2%	1,7%	54,6%	1,7%
Qualité de vie et environnement	68,0%	8,5%	3,5%	10,4%	9,6%
Sûreté des personnes	9,7%	43,6%	8,6%	19,2%	18,9%
Environnement culturel	83,8%	1,3%	7,5%	4,1%	3,2%

Figure 11 : COMPARAISONS D'ATTRACTIVITE PAR SECTEUR

(Capture d'écran issue du site : <https://www.lemoci.com/wp-content/uploads/2016/03/Indice-Attractivit%C3%A9-du-Territoire-Janvier-2016.pdf>)

Donc, comme nous avons pu le voir, le gouvernement attend d'abord de cette réforme un changement **psychologique** de la manière dont les investisseurs étrangers perçoivent la France. En effet, ce pays est souvent vu comme ayant une très forte imposition, et cela pourrait avoir des conséquences négatives pour l'économie.

Ainsi, même si les recettes fiscales diminueraient, la perception de la France à l'international s'améliorerait, et pourrait alors amener à des Investissements Directs à l'Etranger (IDE) plus importantes, voire, supérieurs au manque à gagner fiscal de l'ancien ISF.

De plus, l'Etat a également pour objectif de stimuler les investissements financiers des hauts-revenus.

En effet, en septembre 2016, sur RTL⁴², Alain JUPPE déclarait que la suppression de l'ISF était : « une mesure impopulaire, mais absolument nécessaire car c'est un impôt qui fait fuir l'argent et est une catastrophe pour les jeunes entreprises. » Puis, en octobre 2017, Jean-Marc DUMONTET, producteur Français de théâtre jugeait, au journal LE MONDE⁴³, l'abolition de l'ISF de la manière suivante : « Abolir l'ISF, c'est dire au monde mais aussi à toutes les fortunes Françaises, que l'Hexagone est propice à l'entreprise ».

Ainsi, en isolant le patrimoine financier de l'assiette du nouvel impôt, le Gouvernement espère favoriser les **investissements dans les Entreprises**, notamment celles de Tailles Intermédiaires (ETI), et les PME.

L'IFI, tout comme la FLAT TAXE, font parties des mesures destinées à diminuer la fiscalité sur le capital. Depuis 2017, le taux d'imposition sur le capital représentait **10,8 %** du PIB en France, d'après EC.EUROPA⁴⁴, contre 6,3 % pour l'Allemagne et 8,3 % pour la moyenne de l'UE, comme vous pourrez le constater en Annexe 15.

Or, ce taux élevé aurait des conséquences négatives pour l'investissement. En effet, cela rendrait le **rendement du capital beaucoup plus faible**, comme vous pourrez le constater sur cet exemple, tiré d'un article du journal LE POINT ECONOMIE⁴⁵.

⁴² D'après <https://www.capital.fr/polemik/pour-ou-contre-l-isf-1225661>

⁴³ D'après https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/10/11/abolir-l-isf-c-est-dire-au-monde-mais-aussi-a-toutes-les-fortunes-francaises-que-l-hexagone-est-propice-a-l-entreprise_5199538_3232.html

⁴⁴ D'après https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/taxation_trends_report_2017.pdf

⁴⁵ D'après http://www.lepoint.fr/economie/pourquoi-faut-il-baisser-la-fiscalite-du-capital-10-02-2016-2016759_28.php

Imposition d'un placement de 1 000 euros dans une obligation d'État à 10 ans qui rapporterait 2,3 %

Le placement rapporte 23 euros à l'investisseur, avant impôt. Il faut ensuite retrancher la fiscalité, soit :

- 45 % d'impôt sur le revenu (tranche marginale). 45 % de 23 = 10,35 euros

+ 15,5 % de prélèvements sociaux sur 23 euros = 3,56 euros

+ la tranche supérieure de l'ISF sur les 1 000 euros, soit 1,5 % de 1 000 euros = 15 euros.

Ce qui donne : 28,9 euros d'impôts, un chiffre supérieur au gain initial de 23 euros, soit un taux de prélèvement de 125,6 % du revenu ! Bien sûr, ce calcul ne prend pas en compte le plafond de l'ISF, mais même avec ce dispositif, le profit reste bien maigre.

Figure 12 : EXEMPLE DES CONSEQUENCES SUR LA FISCALITE DU CAPITAL

(Capture d'écran issue du site : http://www.lepoint.fr/economie/pourquoi-faut-il-baisser-la-fiscalite-du-capital-10-02-2016-2016759_28.php)

Donc, la fiscalité actuelle aurait un effet démotivant pour les hauts revenus, voulant développer leurs patrimoines financiers, et ainsi investir dans les entreprises.

Pour conclure, le Gouvernement attend donc de cette réforme **deux** résultats. D'abord, un effet **psychologique**, où la France ne serait plus vue comme étant un pays taxant les riches à outrance. Et puis, dans le même temps, un effet **économique**, suivant la théorie d'Arthur LAFFER, où diminuer les taxes seraient synonymes de croissance de l'investissement, en aidant, par exemple, les entreprises à augmenter leurs fonds propres.

II. LES OPPORTUNITES POUR LE SECTEUR DE LA DEFISCALISATION

Un des objectifs que les clients demandent à leurs Conseillers en Investissements Financiers (CIF) est de leur permettre de diminuer leurs impôts.

Or, nous avons ici une réforme destinée à réduire une taxe. A première vue, cela pourrait être perçue comme une menace pour ce secteur d'activité. En effet, en réduisant l'assiette de l'impôt, cela diminue le nombre de contribuables, donc de potentiels clients pour les CGP.

Mais, l'IFI pourrait également permettre aux CGP d'encourager leurs clients vers des placements financiers. En effet, étant écartés du calcul de ce nouvel impôt, il y aurait donc un obstacle en moins pour s'orienter vers différents types de placements.

Du temps de l'ISF, comme nous l'avons expliqué précédemment, étaient pris en compte dans le calcul de l'assiette de l'impôt le patrimoine financier, et immobilier. Ainsi, les assurances-vie, ou encore les parts ou actions d'OPCVM faisaient parties du calcul de l'ISF.

Or, l'IFI ne prend plus en compte les **assurances-vie et les OPCVM** qui respectent les conditions suivantes ;

- Le contribuable détient moins de 10 % des droits du fonds, seul, ou conjointement avec les membres de son foyer fiscal.
- L'actif du fonds doit être composé à moins de 20 % de biens immobiliers.

Donc, en excluant le patrimoine financier, l'IFI pourrait offrir de nouvelles « offres » pour les CGP/CIF, concernant les placements. Par exemple, ils pourront opter pour des OPCVM totalement constitués d'actions, comme GEM WAY ASSETS, dont vous retrouverez la « **Fiche Quantalys** », la présentation de ce fonds, ainsi que les analyses de ses performances en Annexe 17, 18 et 19.

Pour conclure, une réforme destinée à réduire un impôt focalisé sur les hauts revenus pourrait permettre d'obtenir des nombreux avantages, à la fois **théoriques**, mais également **réels**.

D'abord, théoriquement, cela pourrait avoir des conséquences économiques et psychologiques positives pour notre économie. En effet, selon la « Théorie du Ruissellement », diminuer l'ISF amènerait, certes, à des recettes fiscales plus faibles à court-terme. Mais, sur le long-terme, la pression fiscale ayant diminuée, les plus aisés pourraient être plus enclin à utiliser leurs surplus financiers pour investir dans les entreprises. Ainsi, cela amènerait à une **hausse des fonds propres pour les entreprises**, puis d'une augmentation de leurs investissements, et donc, à une croissance économique.

Et puis, si nous suivons la théorie de LAFFER, réduire un impôt pourrait « motiver » les ménages, de manière générale, à augmenter leurs productivités, donc leurs revenus et ceux de l'entreprise, grâce à la certitude qu'ils travaillent maintenant pour eux, et non « pour l'Etat ».

Ensuite, dans la pratique, le Gouvernement attend de cette réforme des bénéfices, également psychologiques et économiques.

D'abord, l'idée serait de transformer la manière dont les investisseurs, Français et étrangers, perçoivent ce pays. En effet, étant l'un des pays qui possèdent un des **taux de taxation le plus élevé au monde**, cela a pu avoir, dans le passé, un effet néfaste pour attirer des IDE. Ainsi, en réduisant cette pression fiscale, l'Etat montre un pays qui se veut favorisant les investissements, et non plus un pays « punissant les riches ».

Et puis, d'un point de vue plus centré sur le secteur de la défiscalisation, l'IFI pourrait également apporter des opportunités. En effet, cela pourrait favoriser les souscriptions pour des assurances-vie, ou encore des placements financiers, notamment dans des OPCVM.

Mais, certains exemples montrent que ces avantages théoriques n'arrivent pas forcément dans la pratique. Et puis, diminuer une taxe peut amener à des conséquences néfastes, à la fois pour l'économie du pays de manière générale, mais également pour celui du secteur de la défiscalisation.

PARTIE 3
-
LES INCONVENIENTS

CHAPITRE 5 – DES THEORIES LIBERALES DIFFICILEMENT REALISABLES

Nous allons comparer les conséquences d'une baisse de l'imposition en général, au sein de deux pays.

I. L'EXEMPLE DES ETATS-UNIS

La théorie du Ruissellement et la Courbe de LAFFER sont deux composantes de l'économie étroitement liées. En effet, elles ont été mises en place dans deux pays, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, dans les années 80.

D'abord, les Etats-Unis. En 1981, le républicain **Ronald REAGAN** est élu Président des Etats-Unis, poste qu'il occupera jusqu'en 1989. Mettant en place un programme « **ultralibéral** », il défend donc une vision de l'économie où l'Etat n'assurerait que ses fonctions régaliennes, et n'interviendrait donc pas dans l'économie.

Ainsi, en collaboration avec son conseiller économique Arthur LAFFER, avec la réforme « **Economic Recovery Tax Act** » (ERTA)⁴⁶, en 1981, REAGAN va drastiquement réduire les impôts :

- Le taux marginal d'imposition sur le revenu passe de 70 à 28 %,
- L'impôt sur le revenu est globalement réduit d'un quart⁴⁷, notamment le taux d'imposition de la tranche supérieure qui est réduit de 50 à 28 %⁴⁸.
- L'impôt sur les sociétés va passer de 46 à 34 %⁴⁹.

⁴⁶ D'après <https://www.britannica.com/topic/Economic-Recovery-Tax-Act>

⁴⁷ D'après https://www.lesechos.fr/14/11/2008/LesEchos/20300-039-ECH_1981--la---reaganomics--.htm

⁴⁸ D'après https://www.challenges.fr/monde/etats-unis/la-reforme-fiscale-de-trump-aussi-forte-que-celle-de-reagan_556359

⁴⁹ D'après https://www.challenges.fr/monde/etats-unis/la-reforme-fiscale-de-trump-aussi-forte-que-celle-de-reagan_556359



Figure 13 : REAGAN ANNONCANT UNE BAISSÉ DES IMPOTS
(Image issue du site : https://fr.wikipedia.org/wiki/Ronald_Reagan)

Quelles ont été les conséquences de cette réforme ?

Avant le plan économique de REAGAN, la situation économique des Etats-Unis était en difficulté⁵⁰ :

- La production industrielle est en baisse de 12,9 %.
- Le PNB va diminuer de 3 %.
- Le taux de chômage atteint le niveau record de 10,6 % de la population active, avec 11,9 millions de chômeurs en 1982.

A première vue, économiquement, ces réformes fiscales ont été une réussite. En effet, comme vous pouvez le constater en Annexe 20, le taux de chômage est passé de **10,8 %** en 1981, à **5 %** en 1989, selon INVESTING⁵¹.

De plus, cette baisse du chômage a été, logiquement, accompagnée par une hausse du PIB Américain. En effet, le taux de croissance du PIB est passé de **- 1,91 %** en 1982, à **3,86 %** en 1989, soit une augmentation de 5,77 points, comme vous pourrez le constater en Annexe 21.

⁵⁰ D'après https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1984_num_49_3_3388

⁵¹ D'après <https://fr.investing.com/economic-calendar/unemployment-rate-300>

Donc, en suivant la théorie de LAFFER, qui disait : « **trop d'impôt tue l'impôt** »⁵², REAGAN a permis aux Etats-Unis de relancer la croissance économique, grâce à une hausse des investissements, contribuant ainsi à une baisse du chômage.

Mais, cette hausse de l'activité économique a également entraîné de nouvelles difficultés. En effet, d'après cette étude de FINANCES QUEBEC⁵³ sur les Finances publiques Américaines, nous pouvons voir que « les années REAGAN » ont été accompagnées par une forte **hausse de la dette publique Américaine**, comme vous pouvez le constater sur le graphique ci-dessous. Ainsi, le taux d'endettement public Américain est passé de **34 %** à **42 %** du PIB.

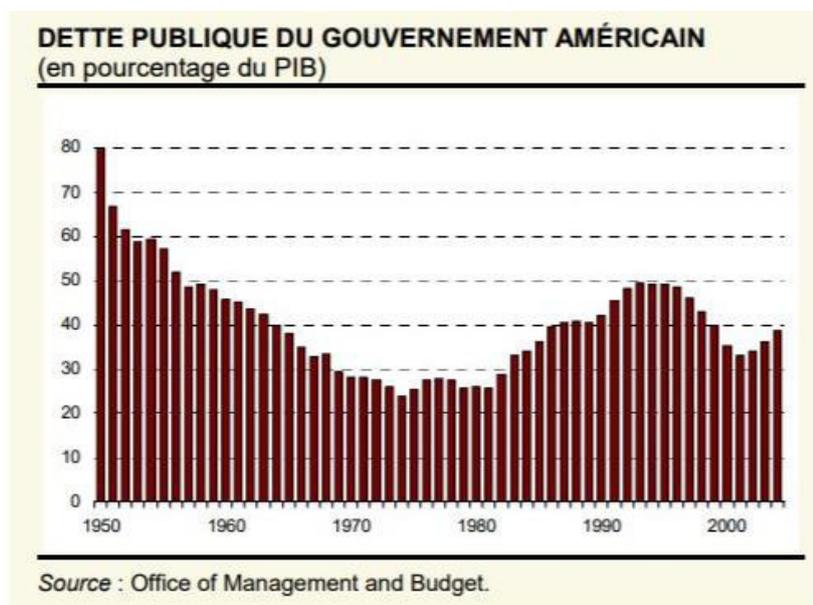


Figure 14 : DETTE PUBLIQUE DU GOUVERNEMENT AMERICAIN

(Capture d'écran issue du site : http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/EEFB/fr/ace_vol2_no3.pdf)

La raison principale de cette hausse de la dette publique est le fait que, durant les 8 années de mandat de REAGAN, le solde budgétaire des Etats-Unis a connu **un solde négatif record**, comme vous pouvez le constater sur le graphique ci-dessous.

⁵² D'après <http://financedemarche.fr/citations/trop-dimpot-tue-limpot>

⁵³ D'après http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/EEFB/fr/ace_vol2_no3.pdf

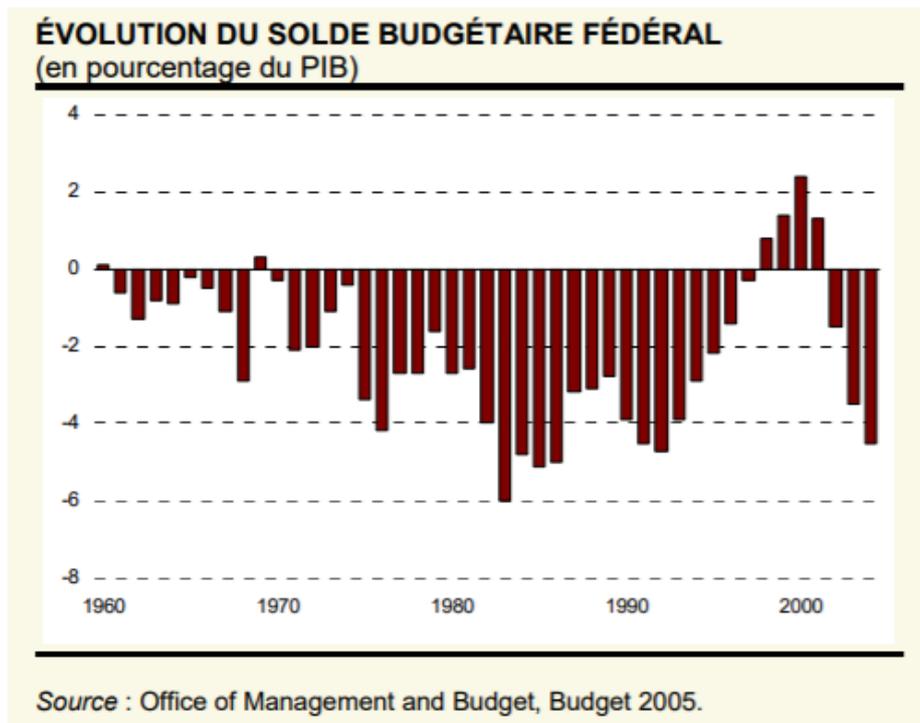


Figure 15 : SOLDE BUDGETAIRE AMERICAIN

(Capture d'écran issue du site : http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/EEFB/fr/ace_vol2_no3.pdf)

Comme vous pouvez le constater, c'est durant « les années REAGAN » que le déficit budgétaire Américain sera le plus élevé. En effet, il atteindra le niveau record de **6 %** de déficit en 1982, pour remonter à **-3 %** en 1989. Outre les investissements dans le secteur de la Défense pendant la Guerre Froide aux dépens des autres secteurs de l'éducation ou l'environnement, cela est également dû à une baisse des recettes fiscales.

Donc, malgré cette baisse du niveau du déficit, nous pouvons voir que la réforme fiscale de REAGAN n'a pas amené les effets attendus par LAFFER, c'est-à-dire, une hausse des recettes fiscales.

De plus, la période de Ronald REAGAN est également marquée par **une hausse des inégalités**. En effet, si nous suivons le coefficient de GINI, cité précédemment dans le mémoire, nous pouvons voir qu'il a connu une forte augmentation dès le début du mandat de l'administration REAGAN, comme vous pouvez le constater sur le graphique ci-dessous.

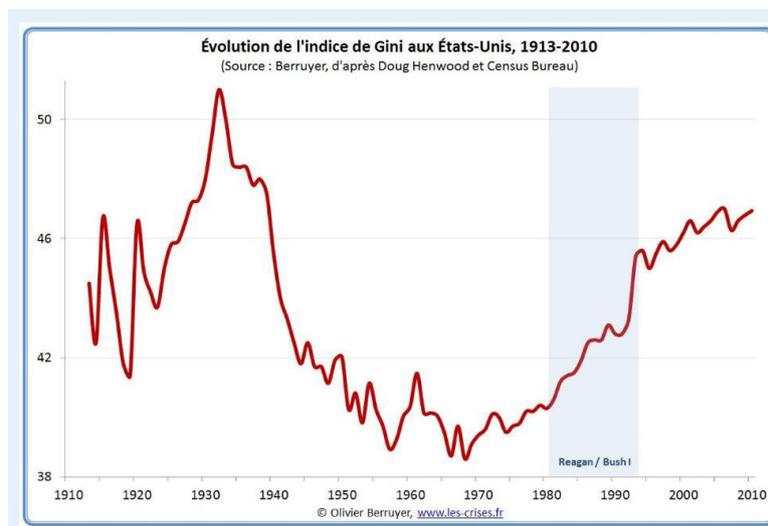


Figure 16 : COEFFICIENT DE GINI AMERICAIN SUR LA PERIODE 1913-2010
(Capture d'écran issue du site : <https://www.les-crises.fr/inegalites-revenus-usa-1>)

Donc, grâce à l'exemple des Etats-Unis dirigés par l'ultralibéral REAGAN, nous pouvons voir les conséquences d'une réforme fiscale destinée à réduire les impôts.

Ainsi, bien que cela participe à une hausse de la croissance, **elle ne permet pas de confirmer la théorie de LAFFER**. En effet, les recettes fiscales diminuent, aggravant ainsi les comptes publics.

De plus, nous pouvons voir que cette baisse de prélèvements obligatoires **profitent aux plus aisés**, augmentant ainsi les inégalités de revenus, symbolisées ici par le coefficient de GINI.

Cette politique ultralibérale, destinée à réduire les taxes, a été remise à jour par le nouveau Président des Etats-Unis : **Donald TRUMP**. En effet, dans la lignée de REAGAN, TRUMP va, par exemple, abaisser **l'Impôt sur les sociétés de 35 à 21 %**, et **la tranche la plus élevée d'imposition sur le revenu passera de 39,6 % à 37 %**, comme expliqué par le journal LE MONDE⁵⁴. Ainsi, le coût net de la baisse de ces impôts pour les finances publiques est estimé à **1 456 Milliards de dollars**, sur la période 2018-2026, selon LE POINT⁵⁵.

Dans le but d'affirmer cette première conclusion sur les conséquences d'une réforme fiscale à la baisse, nous allons détailler les conséquences d'une politique économique semblable, pratiquée à la même époque au **Royaume-Uni**.

⁵⁴ D'après https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/12/19/etats-unis-une-reforme-fiscale-inique_5231852_3232.html

⁵⁵ D'après http://www.lepoint.fr/economie/la-reforme-de-la-fiscalite-americaine-en-5-chiffres-19-12-2017-2181218_28.php

II. L'EXEMPLE DU ROYAUME-UNI

Entre 1979 et 1990, le Royaume-Uni est dirigé par la Première Ministre du Parti Conservateur : **Margaret THATCHER**.

Avant son élection, tout comme les Etats-Unis, le Royaume-Uni, alors surnommé « **l'homme malade de l'Europe** », était dans une situation économique difficile⁵⁶ :

- Fiscalité du capital à 98 %.
- Fiscalité sur les revenus à 83 %.
- Taux d'inflation à 15 %.
- Taux de chômage relativement faible, à 5,5 %.
- Un taux de croissance de – 2,04 %.

En 1976, le Gouvernement en vient même à demander un prêt de **4 Milliards USD au FMI**.

Dès son élection, tout comme Ronald REAGAN, « La dame de fer » va imposer un système **ultralibéral** au Royaume-Uni, où de nombreuses réformes fiscales vont être mises en place :

- Baisse de l'impôt sur le revenu de 83 à 40 %.
- Baisse de l'impôt sur les sociétés de 53 à 33 %.

Ainsi, comme vous pouvez le constater sur le graphique ci-dessous, le mandat de Margaret THATCHER commence dans un pays qui possède **un taux de croissance négatif de 2,04 %**, pour se finir avec **taux positif à 0,72 %**. Mais, il est à noter qu'en 1988, le Royaume-Uni connaîtra un taux record à 5,59 %.

⁵⁶ D'après <https://fr.wikipedia.org/wiki/Thatch%C3%A9risme>

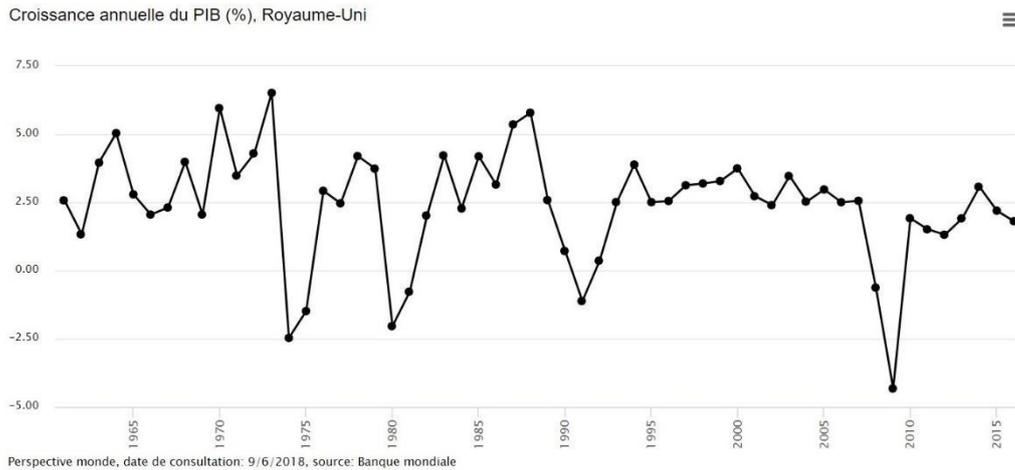


Figure 17 : CROISSANCE DU PIB AMERICAIN

(Capture d'écran issue du site :

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=GBR&codeTheme=2&codeStat=NY.GDP.MKTP.KD.ZG>)

En ce qui concerne le taux de chômage, il reste stable à 7 %, soit légèrement plus qu'à son début de mandat, qui était d'environ 6 %. Mais, quand nous comparons avec la France, ou l'Allemagne, nous pouvons voir que le chômage Britannique est le plus faible.

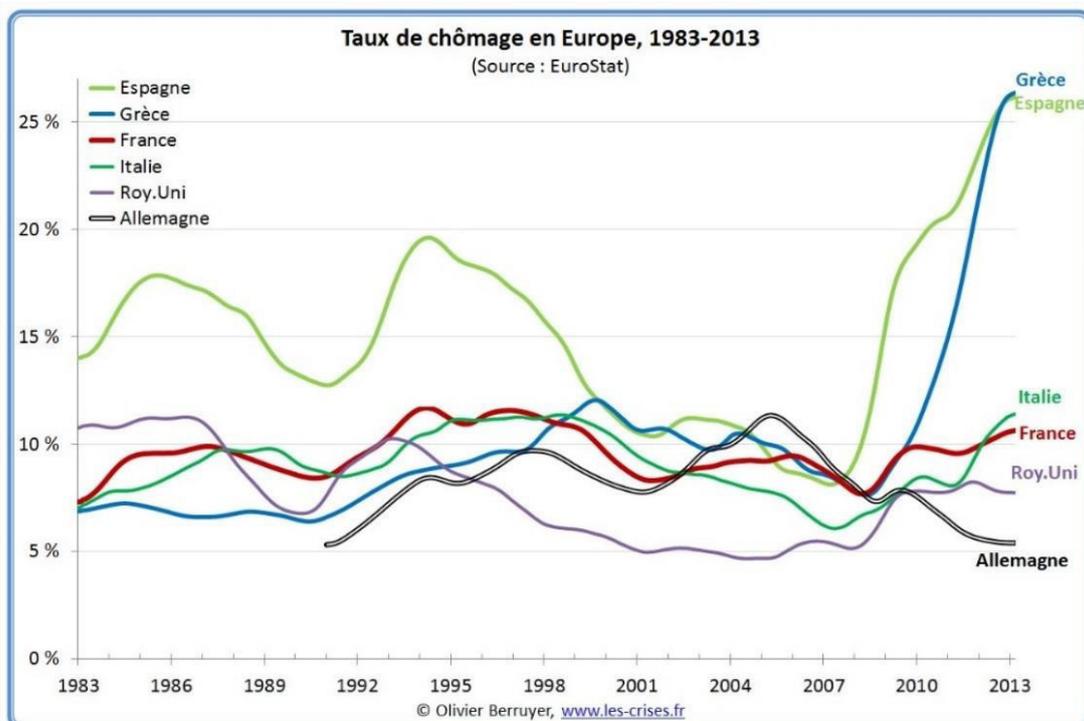


Figure 18 : TAUX DE CHOMAGE AMERICAIN SUR LA PERIODE 1983-2013

(Image issue du site : <https://www.les-crises.fr/chomage-en-europe/>)

Donc, suite à 11 années de pouvoir, le bilan économique de THATCHER est globalement bon, avec une **croissance économique retrouvée et un taux de chômage faible**, comparé à ses voisins Européens.

Mais, tout comme les Etats-Unis « Reaganimes », le Royaume-Uni « Thatchériste » a connu **une augmentation de ses inégalités**. En effet, comme vous pouvez le voir sur le graphique ci-dessous, « les années THATCHER » ont marqué une hausse du coefficient de GINI, donc des inégalités, qui n'a jamais retrouvé le niveau d'avant l'époque de « la Dame de fer ».

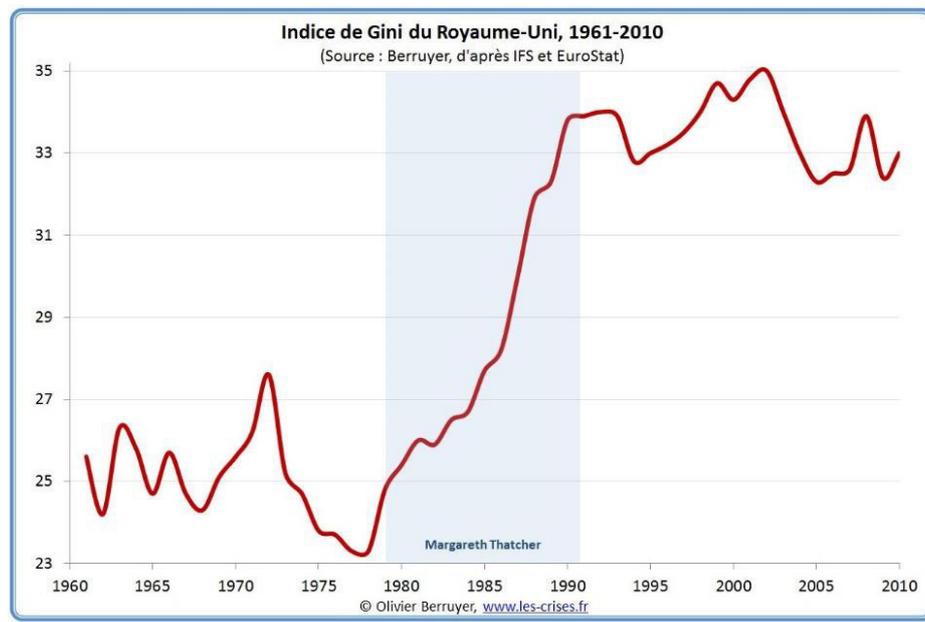


Figure 19 : COEFFICIENT DE GINI DU ROYAUME-UNI SUR LA PERIODE 1961-2010
(Capture d'écran issue du site : <https://www.les-crises.fr/inegalites-revenus-usa-1/>)

Ainsi, certes, les **résultats économiques** du pays, sous la Première Ministre, étaient meilleurs que la France, ou encore l'Allemagne. Mais, en ce qui concerne les **résultats sociaux**, ce pays est devenu, depuis THATCHER, le plus inégalitaire des trois, comme vous pouvez le constater en Annexe 22.

Pour conclure cette première sous-partie sur les exemples des pays qui ont mis en place une réforme fiscale destinée à abaisser les impôts, nous avons pu voir que, sur le **court-terme**, cela présente des avantages. En effet, la croissance économique repart, accompagnée par une baisse du chômage.

Ainsi, les Etats-Unis et le Royaume-Uni font partis des pays **les plus attractifs économiquement**, selon le classement Doing Business de la Banque Mondiale⁵⁷ que vous pourrez retrouver en Annexe 23. **Respectivement 6 et 7^{ème}**, quand la **France est 30^{ème}**.

Mais, c'est sur le **long-terme** que nous pouvons voir les effets néfastes de cette réforme. En effet, comme nous l'avons vu avec le cas des Etats-Unis, contrairement à ce qu'affirmait LAFFER, diminuer les impôts participent à une réduction des recettes fiscales, donc à une dégradation du solde budgétaire, et ainsi, à une augmentation de la dette publique. De plus, ces réformes fiscales favorisent globalement plus les hauts revenus que les modestes, contribuant ainsi à une hausse des inégalités. Or, un pays ne peut pas se développer sur le long-terme avec une hausse constante des inégalités.

Enfin, après avoir présenté les risques de telles réformes, au point de vue de l'économie du globale du pays, nous allons nous recentrer sur la France, et plus précisément, sur le secteur de la défiscalisation. En effet, après avoir montré les opportunités possibles pour les CGP, notamment, sur une probable focalisation sur les assurances vie, et les actions, nous allons voir que l'IFI présente également des menaces sur d'autres « produits ».

⁵⁷ D'après <http://français.doingbusiness.org/rankings>

CHAPITRE 6 – UNE MENACE POUR LA DEFISCALISATION

Malgré les opportunités expliquées précédemment, cette réforme pourrait porter atteinte à l'intérêt de certains produits.

I. FIP ET FCPI

Avec le recentrage sur le patrimoine immobilier, certains placements qui étaient en vogue à l'époque de l'ISF, **vont perdre de leurs intérêts**, notamment en ce qui concerne les **FIP** et les **FCPI**.

En effet, le principe des FIP et FCPI est d'investir, par l'intermédiaire **d'OPCVM**, dans des **entreprises non-cotées**. D'abord, d'un point de vue financier, cela permettait d'avoir, pour le contribuable, un patrimoine diversifié, géré par un OPCVM, donc, de bénéficier d'une **mutualisation des risques**.

Et puis, d'un point de vue fiscal, le contribuable bénéficiait **d'une réduction d'impôt**, d'IR à **18 %**, ou d'ISF à **50 %** du montant du versement à la souscription des parts, dans la limite de 12 000 € pour une personne seule, ou 24 000 € pour un couple.

De plus, les revenus, ainsi que les plus-values. tirés de ces parts étaient **exonérés** s'ils étaient réinvestis immédiatement dans le Fonds Commun de Placement⁵⁸.

Ainsi, ce système de réduction d'économie d'impôt a connu un grand succès. En effet, en 2016, 114 000 particuliers ont souscrit à des FIP (**58 %**) ou FCPI (**42 %**), pour un montant total de plus de **900 000 000 €**, dont **53 %** de la somme était utilisée pour réduire l'**ISF**⁵⁹.

⁵⁸ D'après <http://www.planete-patrimoine.com/Gestion-de-Patrimoine/Epargne-Placement-Assurance/Avantages-Inconvenients-FCPI-FIP.html>

⁵⁹ D'après <https://www.mingzi.fr/mingzi-actualites/les-francais-sont-de-plus-en-plus-nombreux-a-investir-dans-les-fip-et-les-fcpi/>

Cette dynamique s'était accentuée en 2017, comme vous pouvez le constater sur le graphique ci-dessous, où 130 000 particuliers avaient placé une somme record, 1 Milliard d'euros, dans ce type de placement, dont toujours la moitié a été utilisée pour réduire l'ISF.

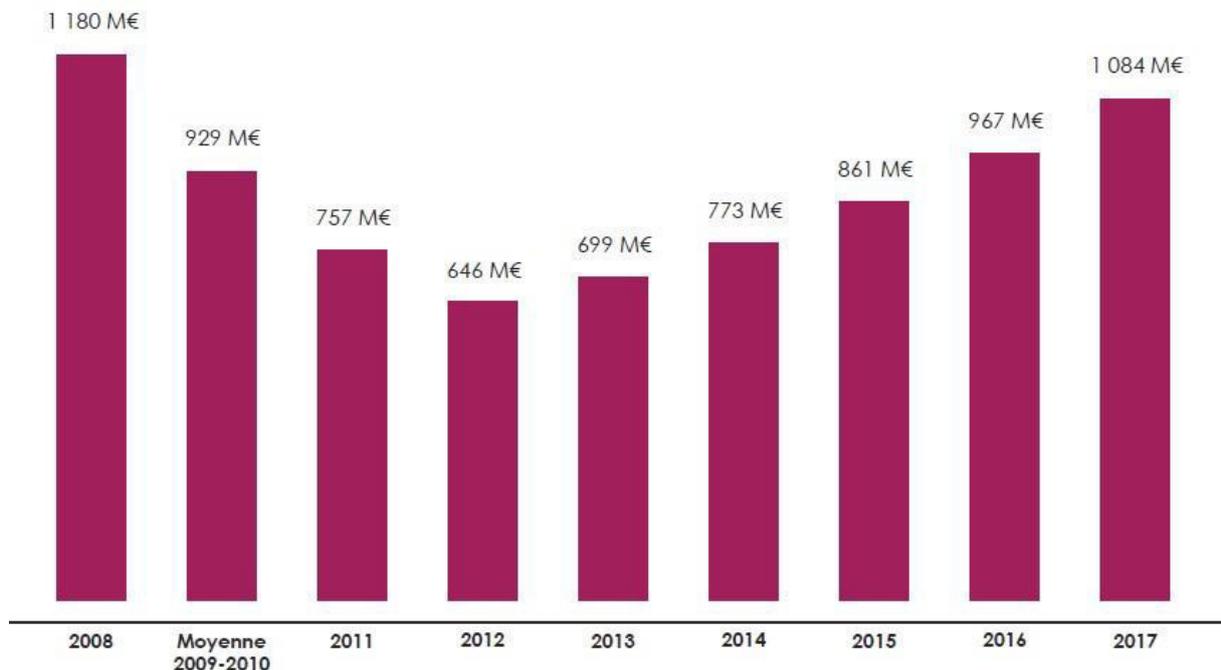


Figure 20 : SITUATION DES MONTANTS PLACES DANS DES FIP ET FCPI EN 2017

(Image issue du site : <https://mes-placements.fr/actualite/fiscalite/fip-et-fcpi-plus-d1-milliard-deuros-collectes-en-2017>)

Donc, en mettant en place l'IFI, à la place de l'ISF, **l'Etat supprime une des parties intéressantes de ce type de placement**, à savoir, réduire une partie de l'ISF, même s'il permettra toujours de réduire une partie de l'IR.

II. OPCI ET SCPI

A l'inverse, d'autres formes de placement qui étaient soumis à l'ISF, resteront dans le calcul de l'IFI. En effet, les **OPCI** et les **SCPI**, dont vous retrouverez les descriptions en Annexe 24, seront toujours comptabilisés dans ce nouvel impôt, et non à la FLAT TAX, malgré les demandes de l'Association Française des Sociétés de Placement Immobilier (ASPIM).

Cette réforme porte ainsi un coup dur dans ce type de placement. Par exemple, un contribuable soumis à la tranche de 30 % subira plus **45 %** de pression fiscale sur ses revenus de SCPI, contre **30 %** s'ils étaient soumis à la FLAT TAX⁶⁰.

Donc, comme vous pouvez le voir sur le tableau ci-dessous de ARGENT.BOURSIER, les revenus tirés des actions seront plus largement favorisés que ceux issus de l'immobilier.

PRESSION FISCALE EN 2018 SUR LES REVENUS DES ACTIONS ET DE L'IMMOBILIER					
	TMI 0%	TMI 14%	TMI 30%	TMI 41%	TMI 45%*
Dividendes (option la plus favorable)	17,2%	24,65%	30%	30%	30%
Revenus fonciers	17,2%	30,25%	45,16%	55,41%	59,14%

*hors CHR, L'Argent & Vous

Figure 21 : COMPARAISON DES PRESSIONS FISCALES ENTRE LES ACTIONS ET L'IMMOBILIER

(Capture d'écran issue du site : <https://argent.boursier.com/impots/analyses/en-2018-limmobilier-sera-beaucoup-plus-taxe-que-les-actions-4571.html>)

⁶⁰ D'après <https://argent.boursier.com/immobilier/analyses/scpi-et-opci-les-parents-pauvres-de-la-fiscalite-en-2018-4613.html>

Pour conclure cette deuxième sous-partie, nous pouvons voir que l'IFI pourrait amener à un **désintérêt concernant certains types de placement.**

D'abord, le problème concernant les FIP et les FCPI est leurs sorties du calcul de l'assiette de l'ISF. En effet, majoritairement utilisés pour réduire cet impôt, les CGP devraient alors moins proposer ces placements à leurs clients voulant diminuer leurs IFI. En revanche, ils restent intéressants pour diminuer l'IR.

Mais, le plus problématique concerne les OPCV et les SCPI. En effet, ils restent assujettis à l'IFI, et non à la FLAT TAX. Ainsi, les bénéfices issus de ces types de placement seront plus imposés que ceux issus d'actions classiques.

CONCLUSION

Au début des années 80, le Gouvernement met en place l'Impôt de la Solidarité sur la Fortune (**ISF**), qui est un impôt visant les personnes les plus aisées du pays, possédant un patrimoine, financier et immobilier, supérieur à **1 300 000 €**, rapportant ainsi **environ 5 milliards de recettes fiscales** en 2017.

Mais, en 2018, le Président MACRON modifie l'ISF, pour le recentrer uniquement sur le patrimoine immobilier, le nommant ainsi : « **l'IFI** ». Cette réforme va diminuer le nombre de contribuables concernés, les faisant passer de **350 000 à 150 000**, ainsi que les recettes fiscales qui ne seront estimées à plus que **800 000 €**.

Ainsi, réduire l'ISF à l'IFI pourrait entraîner de nombreuses conséquences, à la fois théoriques et réelles.

Premièrement, d'un point de vue **théorique**, ce type de taxe est symbolique du conflit entre deux visions de l'économie.

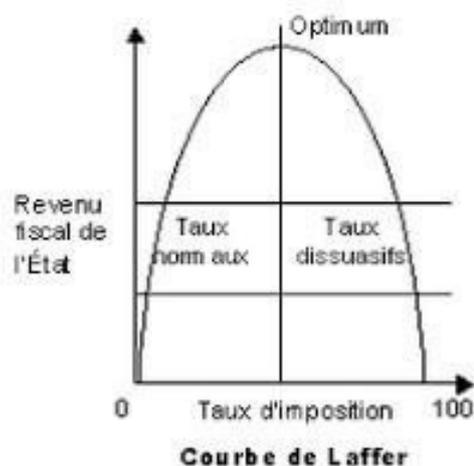
D'un côté, les Keynésiens qui soutiennent que l'Etat doit investir dans l'économie pour stimuler la Demande. En effet, en suivant ce principe, le Gouvernement doit mettre en place une réforme fiscale fixée sur les plus riches. Ainsi, avec l'Impôt sur la Fortune (ISF), l'idée était, grâce à des investissements dans les PME et les ETI donnant droit à des réductions d'impôts, d'inciter ces hauts revenus à ne pas laisser leurs argents « dormir » sur des dépôts à vue, mais de le réinvestir constamment dans l'économie.

De plus, outre cet argument économique, il y avait également une dimension sociale. En effet, l'ISF était le symbole d'une volonté de vouloir répartir de manière équitable les richesses afin de réduire les inégalités. Ainsi, la France possède actuellement un coefficient de GINI faible, d'environ 0,3.

Mais, de l'autre côté, nous avons les **Libéraux**. Ces-derniers sont opposés à ce type de réforme pour plusieurs raisons. En effet, Adam SMITH, précurseur du courant classique, disait : « L'impôt peut entraver l'industrie du peuple. ⁶¹»

⁶¹ D'après <https://www.citation-du-jour.fr/citation-adam-smith/impot-peut-entraver-industrie-peuple-123425.html>

D'abord, selon LAFFER : « trop d'impôt tue l'impôt ». En effet, il y aurait un niveau d'imposition qui permettrait d'optimiser les recettes fiscales. Ainsi, augmenter les taxes pourrait réduire les recettes, car cela diminuerait la productivité des salariés, comme vous pouvez le voir avec la courbe de LAFFER ci-dessous.



De plus, en suivant la « Théorie du ruissellement », l'idée de réduire la taxation des personnes les plus aisées pourrait être bénéfique pour l'économie. En effet, ils auraient une épargne plus importante, favorisant leurs possibilités d'investissement.

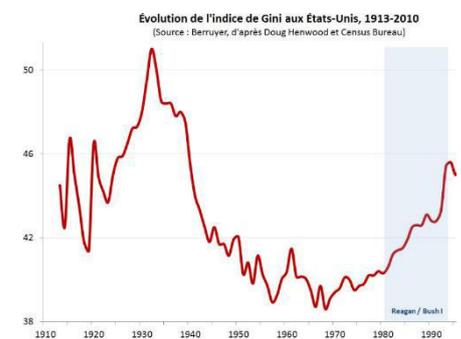
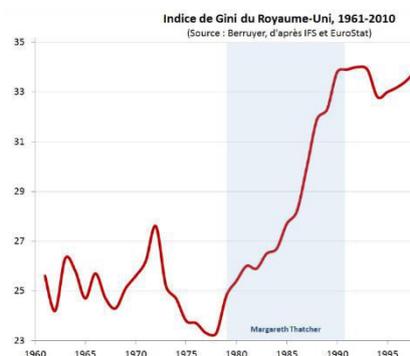
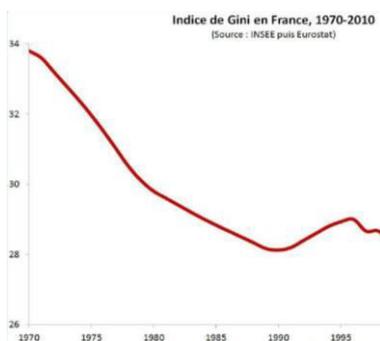
Ainsi, nous avons pu détailler les conséquences de ces deux visions libérales, dans l'économie d'un pays. En effet, dans les années 80, deux chefs d'Etat vont mettre en place une politique ultralibérale, avec une réduction massive des impôts : Ronald REAGAN aux Etats-Unis, et Margaret THATCHER au Royaume-Uni. Cette forme de politique sera aux antipodes de celle de François MITTERAND en France. Ainsi, les pays Anglo-Saxons ont suivi les recommandations du monétariste Milton FRIEDMAN qui disait : « Comment pourra-t-on jamais ramener l'Etat à de justes proportions ? Je pense qu'il n'y a qu'une seule solution : celles dont les parents contrôlent les dépenses excessives de leurs enfants en diminuant leur argent de poche. Pour un Gouvernement cela signifie de réduire les impôts. »⁶²

⁶² D'après <http://integrsociencespo.fr/index.php?article543/citations-sur-les-inegalites>

Les conséquences sont plutôt positives sur le court-terme. En effet, les Etats-Unis et le Royaume-Uni auront un taux de croissance supérieur, et un taux de chômage inférieur à celui de la France. Mais, ces réformes n'ont favorisé qu'une partie de la population : la plus aisée.

En 1930, le milliardaire Américain Warren BUFFET disait : « Le système des impôts a complètement dévié en faveur des riches aux dépens des classes moyennes. C'est dramatique.⁶³ »

En effet, comme vous pouvez le voir sur les trois graphiques ci-dessous, la France avait le coefficient de GINI le plus faible des trois pays, dans les années 80.



De plus, elles n'ont pas eu les effets escomptés par LAFFER, à savoir une hausse des recettes fiscales. En effet, en ce qui concerne les Etats-Unis, le déficit budgétaire, et la dette publique se sont aggravés sous la politique de REAGAN.

Ensuite, si nous nous fixons sur un point de vue **national**, nous pouvons voir que l'Etat attend de cette réforme de nombreux objectifs économiques et psychologiques.

D'abord, le but serait de réduire les exils fiscaux, en suivant le modèle Suédois. En effet, depuis 2000, 60 000 millionnaires Français ont quitté la France, faisant ainsi de ce pays l'un des moins attractifs pour les millionnaires selon un cabinet Sud-Africain.

Ensuite, l'Etat espère rendre la France plus attractive auprès des investisseurs étrangers. En effet, il s'agit du deuxième pays qui possède la plus forte pression fiscale, après le Danemark, avec un taux supérieur à 45 % du PIB, et un des plus forts taux de fiscalité sur le capital au monde, de manière générale. Ainsi, la France est perçue comme un pays taxant de manière

⁶³ D'après <http://integrsociencespo.fr/index.php?article543/citations-sur-les-inegalites>

abusive, et « punissant » les riches, ce qui peut être un facteur négatif pour le choix des investisseurs étrangers. Donc, comme vous pouvez le voir ci-dessous, la fiscalité Française fait partie du domaine « le moins attractif » pour les investisseurs Français et étrangers, avec 15 % d'opinions favorables, et l'objectif du Gouvernement serait donc de changer la perception de ce pays dans le monde.



Et puis, en enlevant le patrimoine financier de l'assiette de l'IFI, l'Etat encourage ainsi les particuliers à investir sur les Marchés Financiers, et dans les entreprises.

Enfin, d'un point de vue centré sur **le marché de la défiscalisation**, et des CGP / CIF, l'IFI va entraîner quelques conséquences.

D'abord, elle pourrait permettre aux Conseillers d'orienter plus facilement leurs clients vers les Marchés des Actions. En effet, elles ne seront plus comptabilisées dans l'IFI.

Mais, il y aura également quelques restrictions concernant d'autres produits. En effet, les avantages liés aux FIP et FCPI vont disparaître avec l'ISF, bien qu'ils permettront toujours de réduire l'IR. Et puis, en ce qui concerne les SCI et OPCI, le fait qu'elles restent intégrées à l'IFI, et non à la FLAT TAX vont probablement les rendre moins attrayantes auprès des clients, car elles seront plus taxées que les actions.

Pour finir, nous pouvons voir que les différentes réformes fiscales, la FLAT TAX ou l'IFI, du Gouvernement du Président Emmanuel MACRON, répondent à une conjoncture économique qui va dans ce sens. En effet, ces réformes fiscales destinées à diminuer les impôts sont également mises en place aux Etats-Unis, avec le Gouvernement du Président TRUMP, qui se veut être le successeur de l'ultralibéral Ronald REAGAN.

Ainsi, nous pouvons nous demander si la Crise Economique de 2008 ne va pas entraîner les mêmes conséquences que celles des Chocs Pétroliers des années 70, à savoir la montée en puissance de Gouvernements ultralibéraux à travers le monde, favorisant les marchés financiers, mais aggravant ainsi encore plus les inégalités.

BIBLIOGRAPHIE

CCEF, *Indice d'Attractivité du Territoire*, Edition Janvier 2016, 2016, 32 p.

EUROPEAN COMMISSION, *Taxation Trends in the European Union*, Edition 2017, 2017, 286 p.

FINANCES QUEBEC, *Finances Publiques Américaines*, 2004, 6 p.

SITOGRAPHIE

Marine RABREAU, *Qui paie l'ISF en France ?* [En ligne].

Disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/dessous-chiffres/2016/06/09/29006-20160609ARTFIG00280-qui-paie-l-isf-en-france.php> (consulté le 2 mai 2018).

Margaux LACROUX, *De l'IGF à l'IFI, l'histoire tourmentée de l'impôt sur la fortune* [En ligne].

Disponible sur : http://www.liberation.fr/france/2017/09/28/de-l-igf-a-l-ifi-l-histoire-tourmentee-de-l-impot-sur-la-fortune_1599362 (consulté le 2 mai 2018).

Emmanuel LEVY, *"L'ISF ne réduit pas les inégalités" : l'intox de Bruno Le Maire* [En ligne].

Disponible sur : <https://www.marianne.net/economie/impots-l-isf-ne-reduit-pas-les-inegalites-l-intox-de-bruno-le-maire> (consulté le 4 mai 2018).

Nathalie JANSON, *Pour une suppression totale de l'ISF* [En ligne].

Disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/vox/economie/2017/10/11/31007-20171011ARTFIG00122-pour-une-suppression-totale-de-l-isf.php> (consulté le 4 mai 2018).

BSI ECONOMICS, *Organisation* [En ligne].

Disponible sur : <http://www.bsi-economics.org/organisation> (consulté le 4 mai 2018).

Valérie MAZUIR, *IFI, le nouvel ISF version Macron* [En ligne].

Disponible sur : <https://www.lesechos.fr/economie-france/dossiers/030655430833/030655430833-ifi-le-nouvel-isf-version-macron-2119468.php> (consulté le 12 mai 2018).

Vincent MICHELON, *L'ISF est responsable de l'exil fiscal, selon Edouard Philippe : cet impôt fait-il vraiment fuir les riches ?* [En ligne].

Disponible sur : <https://www.lci.fr/politique/isf-est-responsable-de-l-exil-fiscal-selon-edouard-philippe-l-impot-sur-la-fortune-fait-il-fuir-les-riches-emmanuel-macron-le-grand-entretien-tf1-lci-2066800.html> (consulté le 12 mai 2018).

LE MONDE, *L'exil fiscal des hauts revenus en hausse de 10 % en 2014* [En ligne].

Disponible sur : http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/11/24/l-exil-fiscal-des-hauts-revenus-en-hausse-de-10-en-2014_5036860_3234.html (consulté le 15 mai 2018).

Philippe MANIERE, *ISF: pourquoi Macron a raison de s'en débarrasser* [En ligne].

Disponible sur : https://www.challenges.fr/la-republique-en-marche/isf-pourquoi-macron-a-raison-de-s-en-debarrasser_507595 (consulté le 15 mai 2018).

Cécile de SEZE, *Le classement des pays qui comptent le plus de millionnaires* [En ligne].

Disponible sur : <http://www.rtl.fr/actu/conso/le-classement-des-pays-qui-comptent-le-plus-de-millionnaires-7772537183> (consulté le 15 mai 2018).

Frédéric BIANCHI, *Quels sont les pays qui font le plus fuir les riches?* [En ligne].

Disponible sur : <https://bfmbusiness.bfmtv.com/monde/quels-sont-les-pays-qui-font-le-plus-fuir-les-riches-904736.html> (consulté le 16 mai 2018).

Hayat GAZZANE, *Pourquoi les contribuables aisés quittent de plus en plus la France* [En ligne].

Disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/impots/2016/11/24/05003-20161124ARTFIG00078-les-contribuables-aises-continuent-de-quitter-l-hexagone.php> (consulté le 18 mai 2018).

Philippe MANIERE, *ISF : pourquoi Macron a raison de s'en débarrasser* [En ligne].

Disponible sur : https://www.challenges.fr/la-republique-en-marche/isf-pourquoi-macron-a-raison-de-s-en-debarrasser_507595 (consulté le 18 mai 2018).

CONTRIBUABLES ASSOCIES, *ISF : La Finlande et la Suède abolissent l'impôt sur la fortune* [En ligne].

Disponible sur : <http://www.contribuables.org/2007/04/isf-la-finlande-et-la-suede-abolissent-l%E2%80%99impot-sur-la-fortune/> (consulté le 20 mai 2018).

Louis CHAHUNEAU, *La part d'ombre d'Ingvar Kamprad, fondateur d'IKEA* [En ligne].

Disponible sur : http://www.lepoint.fr/economie/la-part-d-ombre-d-ingvar-kamprad-fondateur-d-ikea-29-01-2018-2190569_28.php (consulté le 18 mai 2018).

Thomas LESTAVEL, *La Suède se félicite de la fin de l'ISF* [En ligne].

Disponible sur : <https://www.la-croix.com/Actualite/Monde/La-Suede-se-felicite-de-la-fin-de-l-ISF- NG -2011-02-10-563298> (consulté le 18 mai 2018).

Géraldine WOESSNER, *L'abandon de l'ISF en Suède a-t-il contribué à la croissance ?* [En ligne].

Disponible sur : <http://www.europe1.fr/emissions/le-vrai-faux-de-l-info2/labandon-de-lisf-en-suede-a-t-il-contribue-a-la-croissance-3455246> (consulté le 23 mai 2018).

IMMOBILIER-FINANCE, *La France : le 4ème pays au Monde ou les droits de succession sur l'immobilier sont les plus élevés* [En ligne].

Disponible sur : <http://immobilier-finance-gestion.over-blog.com/article-la-france-le-4eme-pays-au-monde-ou-les-droits-de-succession-sur-l-immobilier-sont-le-plus-eleves-123858485.html> (consulté le 23 mai 2018).

OEE, *CONJONCTURE DE L'EPARGNE* [En ligne].

Disponible sur : <http://www.oee.fr/106-0-Taux+depargne.html> (consulté le 25 mai 2018).

Pauline CHATEAU, *Pourquoi les Français laissent-ils leur argent dormir sur leur compte courant ?* [En ligne].

Disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/argent/2016/04/26/05010-20160426ARTFIG00262-pourquoi-les-francais-laissent-ils-leur-argent-dormir-sur-leur-compte-courant.php> (consulté le 23 mai 2018).

Véronique CHOCHRON, *Les Français commencent à adapter leur comportement d'épargne aux taux bas* [En ligne].

Disponible sur : <https://www.lesechos.fr/03/08/2016/LesEchos/22247-088-ECH-les-francais-commencent-a-adapter-leur-comportement-d-epargne-aux-taux-bas.htm> (consulté le 23 mai 2018).

Pascal RICHE, *La "théorie du ruissellement", fable des années 1980* [En ligne].

Disponible sur : <https://www.nouvelobs.com/edito/20170929.OBS5332/la-theorie-du-ruissellement-fable-des-annees-1980.html> (consulté le 28 mai 2018).

Jézabel COUPPEY-SOUBEYRAN, *La courbe de Laffer* [En ligne].

Disponible sur : <https://www.alternatives-economiques.fr/courbe-de-laffer/00044010> (consulté le 23 mai 2018).

MINISTERE DE COMPTES PUBLICS, *Les recettes fiscales* [En ligne].

Disponible sur : <https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/budget-comptes-etat/budget-etat/approfondir/recettes-etat/recettes-fiscales#.WxGUJEiFM2w> (consulté le 28 mai 2018).

Paul LOUIS, *Les millionnaires fuient-ils vraiment la France?* [En ligne].

Disponible sur : <https://bfmbusiness.bfmtv.com/observatoire/les-millionnaires-fuient-ils-vraiment-la-france-1108176.html> (consulté le 31 mai 2018).

CHALLENGES, *Ces pays qui effraient les millionnaires et ceux qui les attirent* [En ligne].

Disponible sur : https://www.challenges.fr/patrimoine/epargne/ces-pays-qui-effraient-les-millionnaires-et-ceux-qui-les-attirent_61526 (consulté le 1er juin 2018).

Anne CHEYVIALLE, *La France, vice-championne du monde des taxes* [En ligne].

Disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/12/03/20002-20151203ARTFIG00104-la-france-vice-championne-du-monde-des-taxes.php> (consulté le 1er juin 2018).

CCEF, *Attractivité/Investissements étrangers : points forts et points faibles de la France selon les CCEF* [En ligne].

Disponible sur : <https://www.lemoci.com/actualites/entreprises-secteurs/attractiviteinvestissements-etrangers-points-forts-et-points-faibles-de-la-france-selon-les-ccef/> (consulté le 2 juin 2018).

CCEF, *Attractivité/Investissements étrangers : points forts et points faibles de la France selon les CCEF* [En ligne].

Disponible sur : <https://www.lemoci.com/actualites/entreprises-secteurs/attractiviteinvestissements-etrangers-points-forts-et-points-faibles-de-la-france-selon-les-ccef/> (consulté le 2 juin 2018).

Alexandre TURPYN, *POUR OU CONTRE L'ISF ?* [En ligne].

Disponible sur : <https://www.capital.fr/polemik/pour-ou-contre-l-isf-1225661> (consulté le 3 juin 2018).

LE MONDE, « *Abolir l'ISF, c'est dire au monde mais aussi à toutes les fortunes françaises que l'hexagone est propice à l'entreprise* » [En ligne].

Disponible sur : https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/10/11/abolir-l-isf-c-est-dire-au-monde-mais-aussi-a-toutes-les-fortunes-francaises-que-l-hexagone-est-propice-a-l-entreprise_5199538_3232.html (consulté le 1er juin 2018).

Nicolas BARRE, *1981, la « reaganomics »* [En ligne].

Disponible sur : https://www.lesechos.fr/14/11/2008/LesEchos/20300-039-ECH_1981--la---reaganomics--.htm (consulté le 1er juin 2018).

Marc VIGNAUD, *Pourquoi faut-il baisser la fiscalité du capital ?* [En ligne].

Disponible sur : http://www.lepoint.fr/economie/pourquoi-faut-il-baisser-la-fiscalite-du-capital-10-02-2016-2016759_28.php (consulté le 1er juin 2018).

THE ECONOMIST, *La réforme fiscale de Trump aussi forte que celle de Reagan ?* [En ligne].

Disponible sur : https://www.challenges.fr/monde/etats-unis/la-reforme-fiscale-de-trump-aussi-forte-que-celle-de-reagan_556359 (consulté le 8 juin 2018).

INVESTING, *États-Unis - Taux de chômage* [En ligne].

Disponible sur : <https://fr.investing.com/economic-calendar/unemployment-rate-300> (consulté le 8 juin 2018).

FINANCE DE MARCHÉ, « *Trop d'impôt tue l'impôt* » [En ligne].

Disponible sur : <http://financedemarche.fr/citations/trop-dimpot-tue-limpot> (consulté le 8 juin 2018).

Barbara HUFNAGEL, *Si l'IFI remplace l'ISF : quelles conséquences pour vous ?* [En ligne].

Disponible sur : <https://www.lerevenu.com/impots-et-droits/isf/si-lifi-remplace-lisf-quelles-consequences-pour-vous> (consulté le 9 juin 2018).

AFP, *La réforme de la fiscalité américaine en 5 chiffres* [En ligne].

Disponible sur : http://www.lepoint.fr/economie/la-reforme-de-la-fiscalite-americaine-en-5-chiffres-19-12-2017-2181218_28.php (consulté le 9 juin 2018).

MINGZI, *Le succès grandissant des FIP et des FCPI* [En ligne].

Disponible sur : <https://www.mingzi.fr/mingzi-actualites/les-francais-sont-de-plus-en-plus-nombreux-a-investir-dans-les-fip-et-les-fcpi/> (consulté le 9 juin 2018).

LA BANQUE MONDIALE, *Classement des économies* [En ligne].

Disponible sur : <http://francais.doingbusiness.org/rankings/> (consulté le 9 juin 2018).

TABLES DES FIGURES

FIGURE 1 : BAREME DE L'ISF EN 2013	5
FIGURE 2 : REPARTITION DES RESSOURCES FISCALES EN 2015.....	6
FIGURE 3 : COEFFICIENT DE GINI EN FRANCE SUR LA PERIODE 1970-2010.....	7
FIGURE 4 : CLASSEMENT DES PAYS QUI COMPTENT LE PLUS DE MILLIONNAIRES	12
FIGURE 5 : TOP 8 DES PAYS QUI FONT LE PLUS FUIR LES MILLIONNAIRES SUR LA PERIODE 2000-2014.....	13
FIGURE 6 : CLASSEMENT DES PAYS LES PLUS TAXES EN 2014	16
FIGURE 7 : TAUX D'EPARGNE DES MENAGES FRANÇAIS DE 2010.....	20
FIGURE 8 : SITUATION DES DEPOTS A VUE	21
FIGURE 9 : LA COURBE DE LAFFER	23
FIGURE 10 : INDICE D'ATTRACTIVITE DE LA FISCALITE FRANCAISE	26
FIGURE 11 : COMPARAISONS D'ATTRACTIVITE PAR SECTEUR	26
FIGURE 12 : EXEMPLE DES CONSEQUENCES SUR LA FISCALITE DU CAPITAL.....	28
FIGURE 13 : REAGAN ANNONCANT UNE BAISSSE DES IMPOTS	33
FIGURE 14 : DETTE PUBLIQUE DU GOUVERNEMENT AMERICAIN	34
FIGURE 15 : SOLDE BUDGETAIRE AMERICAIN	35
FIGURE 16 : COEFFICIENT DE GINI AMERICAIN SUR LA PERIODE 2013-2010.....	36
FIGURE 17 : CROISSANCE DU PIB AMERICAIN.....	38
FIGURE 18 : TAUX DE CHOMAGE AMERICAIN SUR LA PERIODE 1983-2013.....	38
FIGURE 19 : COEFFICIENT DE GINI DU ROYAUME-UNI SUR LA PERIODE 1961-2010.....	39
FIGURE 20 : SITUATION DES MONTANTS PLACES DANS DES FIP ET FCPI EN 2017	42
FIGURE 21 : COMPARAISON DES PRESSIONS FISCALES ENTRE LES ACTIONS ET L'IMMOBILIER.....	43
FIGURE 22 : RECAPITULATIF DE L'ISF	60
FIGURE 23 : CALCUL DE L'ISF.....	61
FIGURE 24 : COEFFICIENT DE GINI EN FRANCE EN 2011.....	62
FIGURE 25 : LE COEFFICIENT DE GINI DANS LE MONDE	63
FIGURE 26 : EXEMPLES DES CONSEQUENCES DE L'IFI.....	64
FIGURE 27 : BAREME DE L'IFI	65
FIGURE 28 : ARTICLE DE PRESSE SUR L'IFI	66
FIGURE 29 : EVOLUTION DES RECETTES DE L'ISF	67
FIGURE 30 : SONDAGE SUR LES RAISONS DE PARTIR DE LA FRANCE.....	68
FIGURE 31 : TAUX D'EPARGNE DANS LE MONDE.....	69
FIGURE 32 : EVOLUTION DES CREDITS ACCORDES POUR LES ENTREPRISES	70
FIGURE 33 : SCHEMA SUR LA THEORIE DU RUISSELLEMENT.....	71
FIGURE 34 : INDICE D'ATTRACTIVITE DE LA FRANCE.....	72
FIGURE 35 : INDICE D'ATTRACTIVITE MOYEN PAR REGIONS DU MONDE	73
FIGURE 36 : RAPPORT EUROPEEN SUR LES TAXES	74

FIGURE 37 : COMPARAISON DES FISCALITES EUROPEENNES	75
FIGURE 38 : FICHE QUANTALYS SUR GEMWAY ASSETS	76
FIGURE 39 : PRESENTATION DE GEMWAY	78
FIGURE 40 : TAUX DE CHOMAGE AMERICAIN.....	79
FIGURE 41 : TAUX DE CROISSANCE AMERICAIN	80
FIGURE 42 : COMPARAISON DES INEGALITES.....	81
FIGURE 43 : CLASSEMENT DE LA BANQUE MONDIALE	82
FIGURE 44 : PRESENTATION DES OPCV ET SCPI.....	88

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

ASPIM : Association Française des Sociétés de Placement Immobilier

CCEF : Comité national des conseillers du Commerce Extérieur de la France

CGP : Conseiller en Gestion de Patrimoine

CIF : Conseiller en Investissements Financiers

ETI : Entreprises de Taille Intermédiaire

FCPI : Fonds Communs de Placement dans l'Innovation

FIP : Fonds d'Investissements de Proximité

IFI : Impôt sur la Fortune Immobilière

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IR : Impôt sur le Revenu

ISF : Impôt sur la Solidarité et la Fortune

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OPCI : Organisme de Placement Collectif Immobilier

OPCVM : Organisme de Placements Collectif en Valeurs Mobilières

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petite et Moyenne Entreprise

SCPI : Société Civile en Placement Immobilier

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

GLOSSAIRE

CIF : Statut d'un CGP, créé en 2003, agréé par l'AMF, et dont la personne doit être de niveau BAC + 5, et doit suivre certaines réglementations spécifiques. Ils ont l'autorisation de conseiller leurs clients d'investir sur les Marchés Financiers.

ETI : Sociétés qui possèdent : 250 à 4 999 salariés, un Chiffre d'Affaires inférieur à 1,5 Milliards d'euros, ou un total du bilan inférieur à 2 Milliards d'euros.

FCPI : Forme d'OPCVM spécialisée dans l'investissement dans les PME Françaises « innovantes ».

FLAT TAX : Prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital à hauteur de 30 %.

FIP : Forme d'OPCVM dont l'actif doit être constitué de 60 % de titres de PME régionales non cotées, et 40 % qui peuvent être investis en actions, obligations ou produits monétaires.

OPCVM : Portefeuille dont les fonds investis sont placés en valeurs mobilières, ou d'autres placements financiers.

PME : Sociétés qui possèdent : moins de 250 salariés, un Chiffre d'Affaires inférieur à 50 Millions d'euros, ou un total du bilan inférieur à 43 Millions d'euros.

REAGANOMICS : La vision économique ultralibérale selon Ronald REAGAN.

SCPI : Sociétés qui possèdent des biens immobiliers d'entreprises : bureaux, commerces ...

TABLES DES ANNEXES

ANNEXE 1 : RECAPITULATIF DE L'ISF.....	60
ANNEXE 2 : CALCUL DE L'ISF.....	61
ANNEXE 3 : COEFFICIENT DE GINI EN FRANCE EN 2011.....	62
ANNEXE 4 : LE COEFFICIENT DE GINI DANS LE MONDE	63
ANNEXE 5 : SIMULATIONS DU CALCUL DE L'IFI.....	64
ANNEXE 6 : BAREME D'APPLICATION DE L'IFI	65
ANNEXE 7 : ARTICLE DE PRESSE SUR L'IFI.....	66
ANNEXE 8 : RECETTES DE L'ISF.....	67
ANNEXE 9 : RAISONS POUR LESQUELLES LES FRANÇAIS S'EXPATRIENT	68
ANNEXE 10 : TAUX D'EPARGNE EN EUROPE.....	69
ANNEXE 11 : EVOLUTION DES CREDITS ACCORDES AUX ENTREPRISES	70
ANNEXE 12 : THEORIE DU RUISSELLEMENT	71
ANNEXE 13 : INDICE D'ATTRACTIVITE DE LA FRANCE	72
ANNEXE 14 : INDICE D'ATTRACTIVITE PAR GRANDES REGIONS DU MONDE	73
ANNEXE 15 : RAPPORT EUROPEEN SUR LA FISCALITE EN FRANCE.....	74
ANNEXE 16 : RAPPORT EUROPEEN SUR LES FISCALITES EN EUROPE	75
ANNEXE 17 : FICHE QUANTALYS DE GEM WAY ASSETS.....	76
ANNEXE 18 : PRESENTATION DE GEM WAY ASSETS	77
ANNEXE 19 : PERFORMANCE DE GEM WAY ASSETS	78
ANNEXE 20 : TAUX DE CHOMAGE AUX ETATS-UNIS	79
ANNEXE 21 : CROISSANCE DU PIB AUX ETATS-UNIS	80
ANNEXE 22 : INEGALITES AU ROYAUME-UNI	81
ANNEXE 23 : CLASSEMENT BANQUE MONDIALE.....	82
ANNEXE 24 : PRESENTATION OPCI ET SCPI.....	83

ANNEXE 1 : RECAPITULATIF DE L'ISF

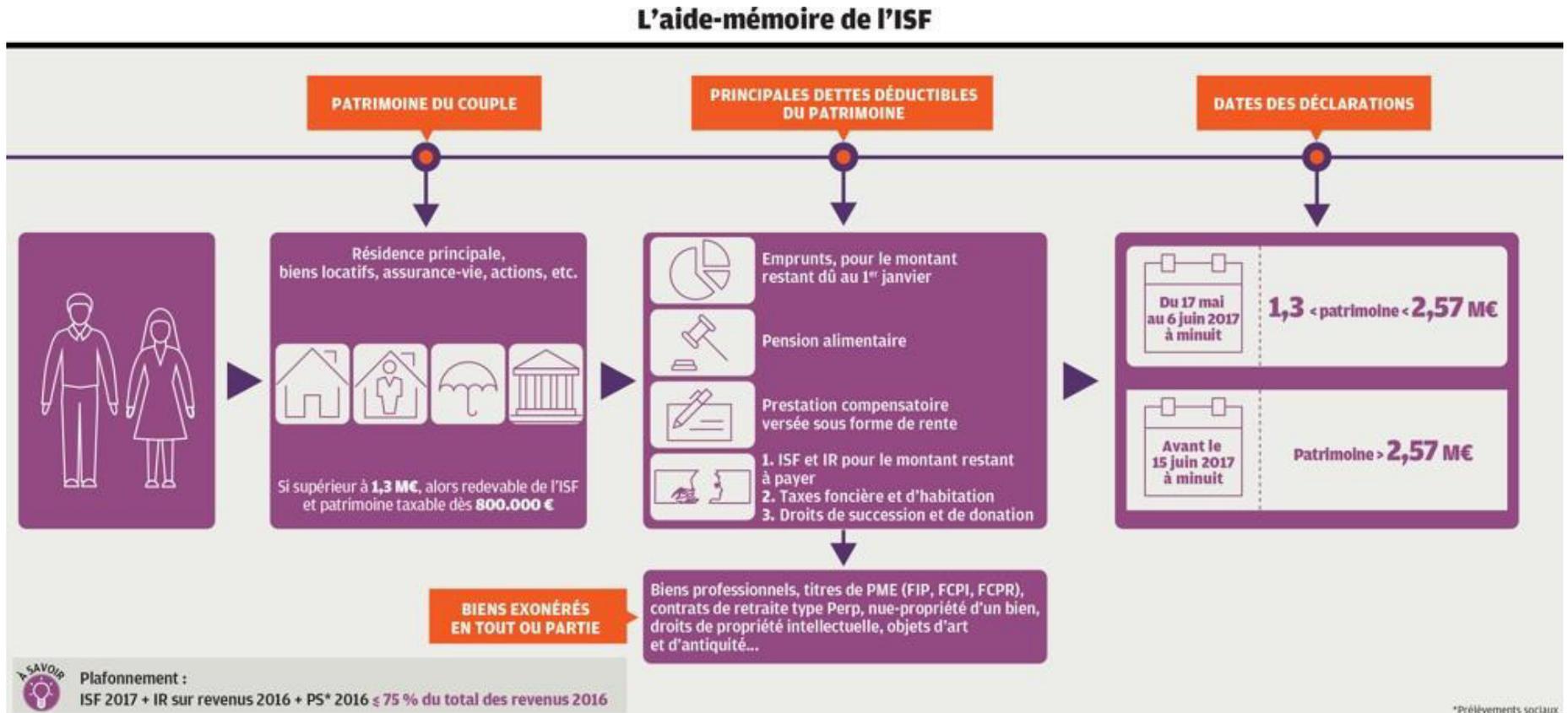


Figure 22 : RECAPITULATIF DE L'ISF

(Image issue du site : <https://investir.lesechos.fr/placements/impots/dossiers/ir-et-isf-tout-savoir-pour-optimiser-vos-declarations/impot-de-solidarite-sur-la-fortune-evaluer-son-patrimoine-au-plus-juste/impot-de-solidarite-sur-la-fortune-evaluer-son-pa>)

ANNEXE 2 : CALCUL DE L'ISF

42 - Patrimoine imposable

Définition	$\Sigma \text{ actifs} - \Sigma \text{ passifs} = \text{patrimoine imposable}$
Date de référence	Le 1 ^{er} janvier de l'année d'imposition
Actif à décaler	30 % d'abattement sur la valeur de l'immeuble occupé à titre de résidence principale
Les actifs exonérés <i>(les principaux)</i>	<ul style="list-style-type: none"> . La nue-propriété des biens <i>(dans la plupart des cas)</i>. . Les objets d'antiquités <i>(si plus de 100 ans)</i>, d'art ou de collection. . Les placements des non-résidents. . Les entreprises <i>(sous conditions)</i>. . Les droits de la propriété littéraire et artistique ainsi que les droits de propriété industrielle <i>(pour les auteurs, pas pour les ayants droits)</i>.

PLF2018 ISF => IFI
Patrimoine immobilier seulement

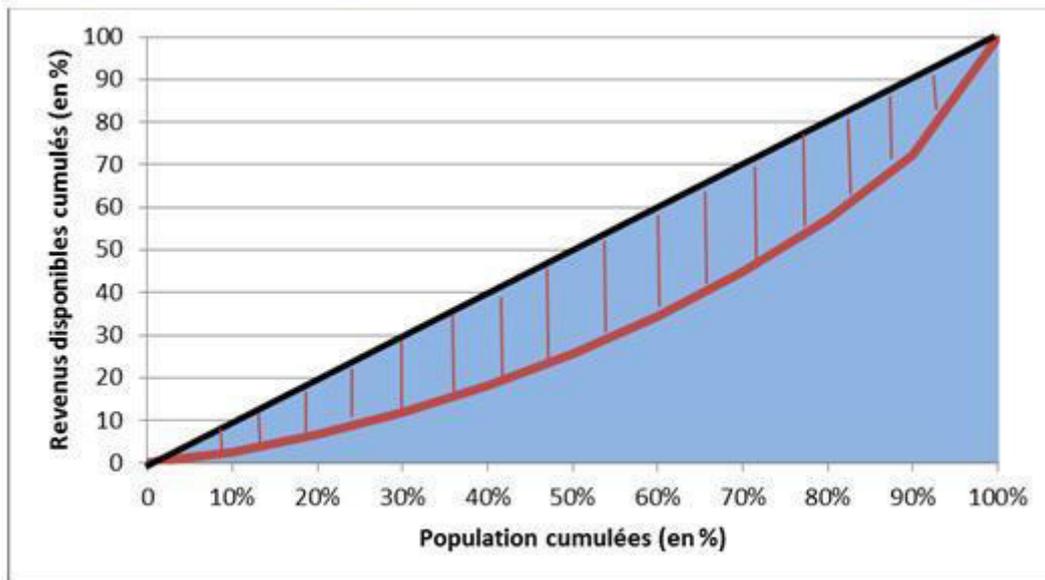
3

Figure 23 : CALCUL DE L'ISF

(Slide numéro 3 du cours de Monsieur Franck LIABEUF)

ANNEXE 3 : COEFFICIENT DE GINI EN FRANCE EN 2011

Graphique : Courbe de Lorenz appliquée à la distribution des revenus disponibles en France en 2011



Source : INSEE, BSi-Economics

Figure 24 : COEFFICIENT DE GINI EN France EN 2011

(Image issue du site <http://www.bsi-economics.org/288-%E2%98%86-le-coefficient-de-gini>)

$$x = \frac{\text{aire de la zone hachurée}}{\text{aire du triangle}} = 0,352$$

Ainsi, par cet exemple, nous pouvons voir que le coefficient de GINI, en France, en 2015, était de 0,352.

ANNEXE 4 : LE COEFFICIENT DE GINI DANS LE MONDE

© 21 juin 2016 Coefficient de Gini, économie, Gini, inégalités, monde, pauvreté, social

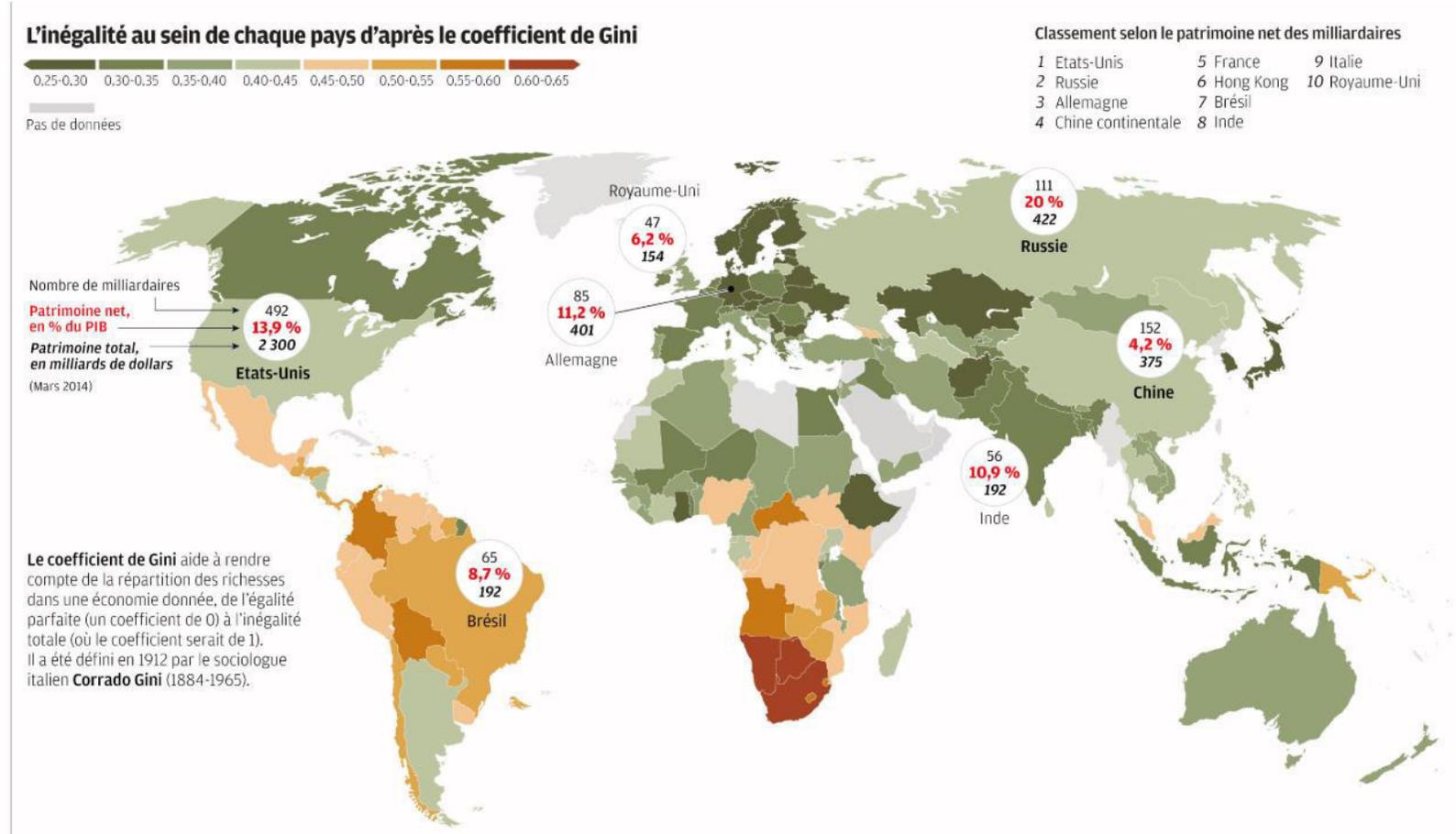


Figure 25 : LE COEFFICIENT DE GINI DANS LE MONDE

(Image issue du site <https://www.populationdata.net/cartes/monde-coefficient-de-gini/>)

ANNEXE 5 : SIMULATIONS DU CALCUL DE L'IFI

Simulations avec 4 cas types d'IFI

	ISF 2017 (assiette imposable)	IFI 2018 (assiette imposable)
Personne seule : patrimoine de 2,5 millions d'euros		
Résidence principale : 1 million Immeubles de rapport : 0,9 million Portefeuille de titres : 0,6 million	8.800 € (2,2 millions)	4.600 € (1,6 million)
Famille : patrimoine de 2 millions d'euros		
Résidence principale : 0,8 million Résidence secondaire : 0,5 million Immeuble de rapport : 0,2 million Portefeuille de titres : 0,5 million	5.720 € (1,76 million)	0 € (1,26 million)
Contribuable ayant revendu son entreprise : patrimoine de 11 millions		
Patrimoine financier : 10 millions Résidence principale : 1 million	108.690 € (10,7 millions)	0 € (0,7 million)
2 contribuables : patrimoine de 3,8 millions d'euros		Contribuable
Contribuable A Port. de titres : 3 millions Résid. principale : 0,8 million	21.290 € (3,56 millions)	A : 0 € (0,56 million)
Contribuable B Imm. de rapport : 3 millions Résid. principale : 0,8 million		B : 21.290 € (3,56 millions)

*LES ÉCHOS > / SOURCE : PLF 2018

Figure 26 : EXEMPLES DES CONSEQUENCES DE L'IFI

(Capture d'écran issue du site <https://www.lesechos.fr/economie-france/dossiers/030655430833/030655430833-ifi-le-nouvel-isf-version-macron-2119468.php>)

ANNEXE 6 : BAREME D'APPLICATION DE L'IFI

Seuil d'application de l'IFI
à partir de 1,3 millions d'euros de patrimoine net

Barème 2018 de l'IFI		
Valeur nette taxable du patrimoine	Taux d'imposition	Calcul simplifié P = patrimoine net taxable*
≤ 800 000 €	0 %	-
> 800 000 € et ≤ 1 300 000 €	0,50 %	-
> 1 300 000 € et ≤ 2 570 000 €	0,70 %	(P x 0,007) - 6 600 €
> 2 570 000 € et ≤ 5 000 000 €	1 %	(P x 0,01) - 14 310 €
> 5 000 000 € et ≤ 10 000 000 €	1,25 %	(P x 0,0125) - 26 810 €
> 10 000 000 €	1,50 %	(P x 0,015) - 51 810 €

Figure 27 : BAREME DE L'IFI

(Capture d'écran issue du site http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1700804/impot-sur-la-fortune-immobiliere-ifi-seuil-et-bareme-2018)

ANNEXE 7 : ARTICLE DE PRESSE SUR L'IFI

IFI, le nouvel ISF version Macron

VALÉRIE MAZUIR ([HTTPS://WWW.LESECHOS.FR/JOURNALISTES/INDEX.PHP?ID=770](https://www.lesechos.fr/journalistes/index.php?id=770)) | Le 19/12 à 12:19 | Mis à jour à 12:49

L'IFI, mode d'emploi

Reclamée de longue date par les milieux économiques, la suppression de l'ISF se trouve, pour la première fois en trente ans, au menu d'un projet de loi de finances. Décrit pour son rôle dans l'exil fiscal et les nombreuses tactiques d'optimisation dont il est l'objet, l'impôt sur la fortune va être recentré sur le patrimoine immobilier, en conservant le barème et les taux actuels, ainsi que l'abattement de 30 % sur la résidence principale.

SELON EDOUARD PHILIPPE, L'ISF «ÇA NE MARCHE PAS»

Dans une interview accordée à « Libération » le 4 octobre 2017, Edouard Philippe, le Premier ministre, a déclaré « assume[r] de prendre des mesures courageuses pour favoriser l'investissement productif et l'attractivité du pays ». « Cela passe par la suppression d'un impôt qui, objectivement, ne remplit pas sa mission, c'est-à-dire la redistribution », a-t-il expliqué. « On supprime l'ISF parce que ça ne marche pas. Parce qu'on a fait fuir le capital ». Et d'insister : « En quinze ans d'ISF, on a fait partir 10.000 contribuables représentant globalement 35 milliards de capital. Et quand ils sont partis ils ne payent pas non plus l'impôt sur le revenu. L'ISF provoque un appauvrissement de la ressource fiscale et donc de tout le pays. Voilà la réalité que l'on veut corriger. »

« On est au moment où la discussion du Brexit s'engage. Il y a une opportunité considérable pour que la France attire des entreprises et des investisseurs aujourd'hui installés au Royaume-Uni », argumente aussi le chef du gouvernement.

L'ISF touche aujourd'hui 351.000 foyers dont le patrimoine dépasse 1,3 million d'euros. Il a rapporté en 2016 près de 5 milliards. Avec le recentrage de l'impôt sur le seul patrimoine immobilier, le nombre de redevables « devrait diminuer d'environ 40% », à environ 150.000 personnes, selon Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie.

Le gouvernement prévoit d'enregistrer 850 millions d'euros de recettes via le nouveau

La réforme est vivement critiquée à gauche comme « un cadeau aux plus grosses fortunes de France », selon le communiste Fabien Roussel. « Vous oubliez qu'il y avait le mot solidarité dans ISF », a dénoncé ce député du Nord. A l'inverse, des députés du Modem (membres de la majorité) et de droite plaident pour une suppression totale de l'ISF, s'inquiétant des conséquences de la réforme sur le logement.

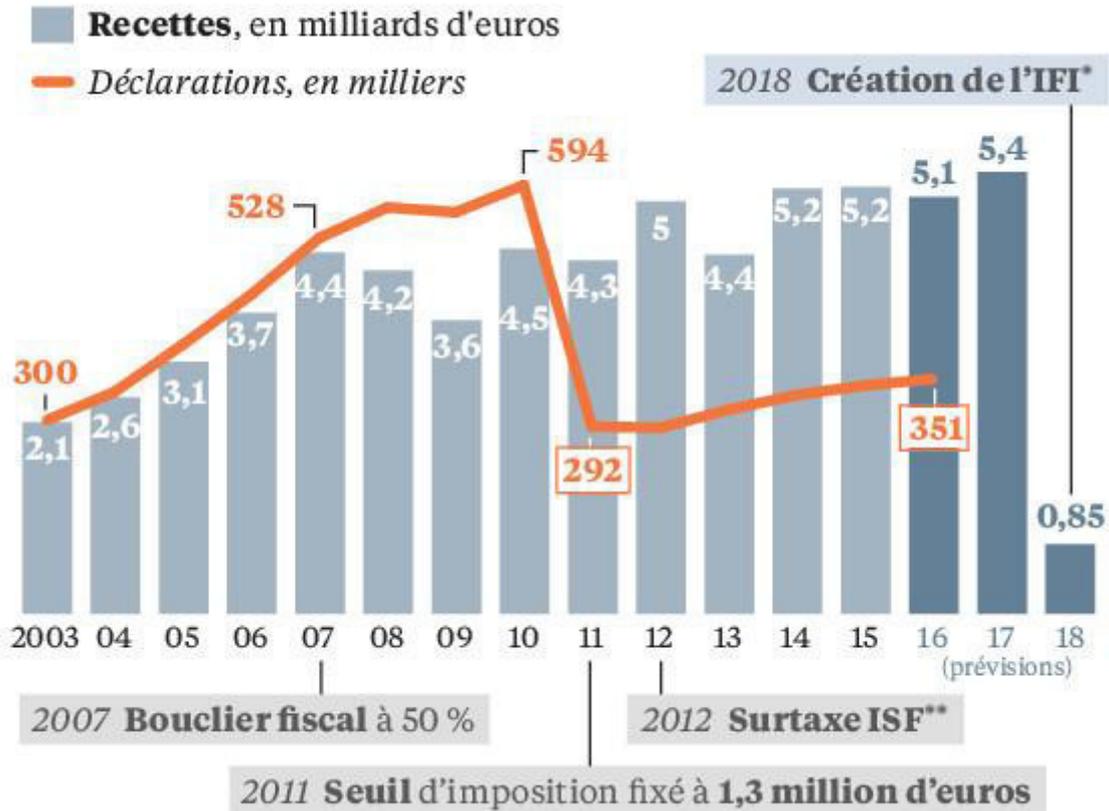
Sans éteindre la polémique, le groupe LREM a fait voter en commission un amendement pour créer, dans les deux ans, une mission de suivi de la réforme qui devra évaluer « les effets de la mesure en terme d'investissement dans les entreprises et de répartition des richesses ».

Figure 28 : ARTICLE DE PRESSE SUR L'IFI

(Capture d'écran issue du site <https://www.lesechos.fr/economie-france/dossiers/030655430833/030655430833-ifi-le-nouvel-isf-version-macron-2119468.php>)

ANNEXE 8 : RECETTES DE L'ISF

L'ISF



* Impôt sur la fortune immobilière ** Supprimée par le Conseil constitutionnel en 2013
 Sources : DGFIP, Loi de finances pour 2016, PLF 2017, PLF 2018 (octobre 2017)



Figure 29 : EVOLUTION DES RECETTES DE L'ISF

(Capture d'écran issue du site <https://www.la-croix.com/Journal/ISF-2017-IIFI-2018-2017-10-18-1100885127>)

ANNEXE 9 : RAISONS POUR LESQUELLES LES FRANÇAIS S'EXPATRIENT

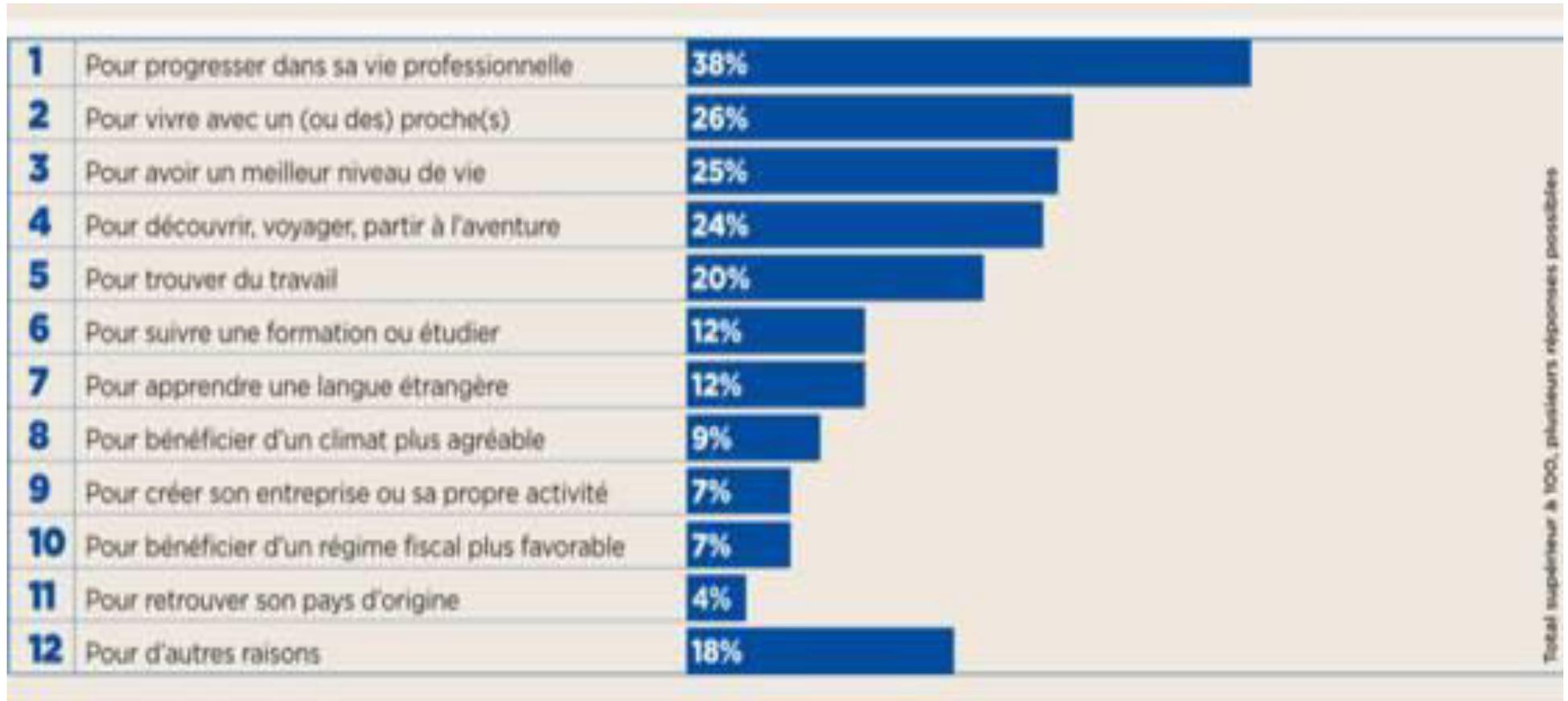


Figure 30 : SONDAGE SUR LES RAISONS DE PARTIR DE LA FRANCE

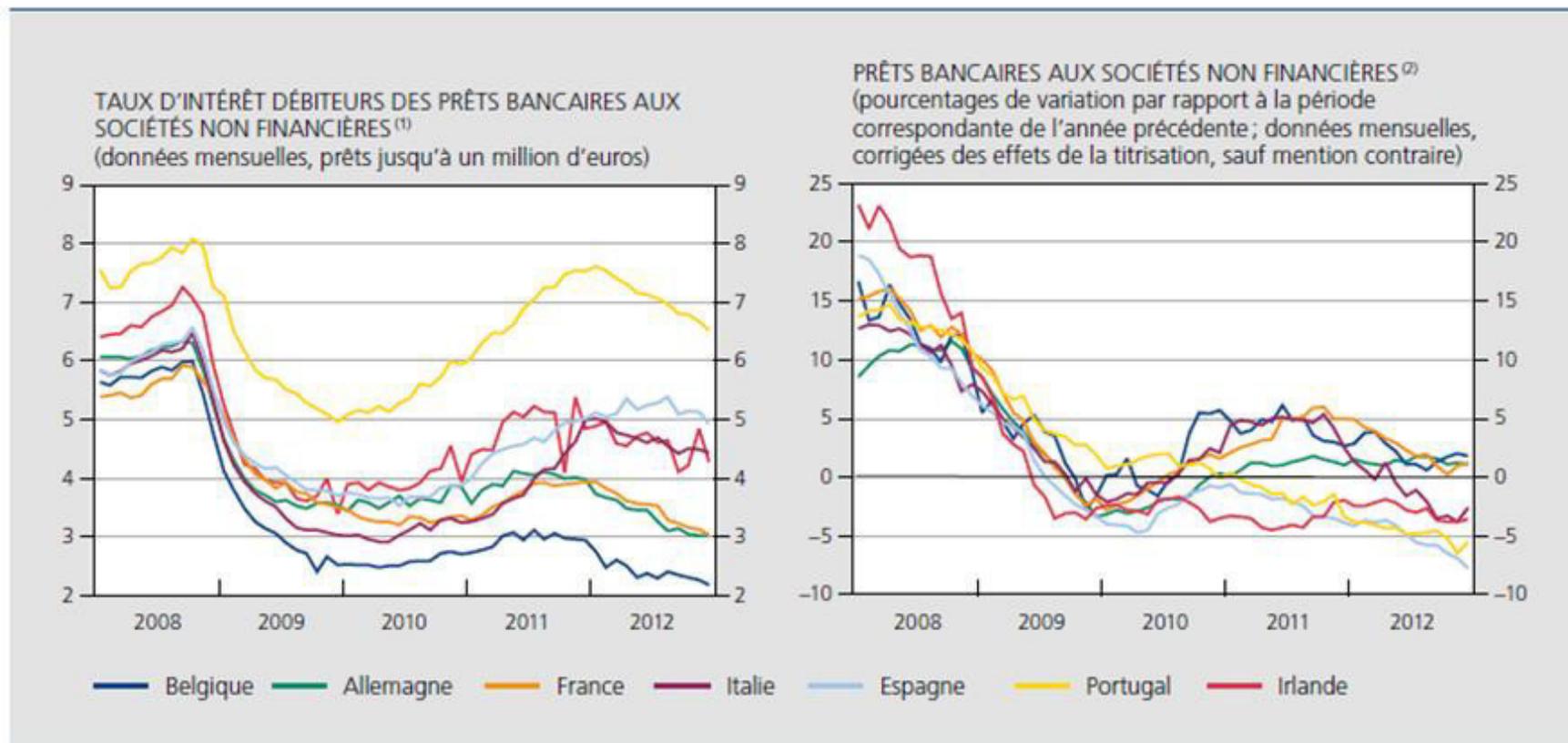
(Capture d'écran issue du site <https://www.capital.fr/votre-carriere/expatriation-queles-raisons-poussent-les-francais-a-partir-a-l-etranger-1133409>)

ANNEXE 10 : TAUX D'ÉPARGNE EN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Allemagne	16.7	16.4	16.1	16.0	15.6	15.2	15.7	15.8	16.2	16.2	16.2	16.3	16.7	17.1	16.8	16.8	16.5	16.4	16.4	16.9
Autriche	19.4	16.9	15.7	15.6	16.9	15.7	14.2	14.3	14.5	14.5	15.8	16.2	16.9	16.9	16.3	14.6	13.3	14.5	12.9	13.3
Belgique	19.4	17.7	16.9	16.3	16.7	15.9	17.3	16.6	16.3	15.0	14.8	15.4	15.7	16.4	17.8	14.9	13.6	13.5	12.3	12.6
Chypre	4.4	5.8	7.4	5.7	10.1	8.3	7.9	5.0	6.9	8.7	9.7	10.0	6.3	6.0	9.4	7.3	5.4	0.6	-4.1	-10.8
Danemark	7.7	5.7	3.3	4.4	1.4	2.2	7.6	8.6	9.4	5.5	3.2	5.8	5.0	4.4	8.0	9.1	7.8	7.5	7.9	4.4
Espagne	:	:	:	:	9.8	10.5	10.4	10.4	12.0	10.6	9.3	7.9	5.9	8.3	13.4	10.1	10.8	8.8	10.0	9.6
Estonie	21.3	13.4	7.3	6.5	6.6	7.1	5.1	-2.1	-2.1	-3.6	-3.4	-3.8	-0.1	7.7	13.0	9.8	10.2	7.1	8.9	8.2
Finlande	11.1	7.8	9.2	8.1	9.9	9.7	9.4	9.3	8.7	9.5	7.9	6.7	7.0	7.2	10.4	9.8	8.1	7.8	8.4	7.1
France	15.4	14.6	15.6	15.0	14.7	14.5	15.0	15.9	15.3	15.5	14.2	14.3	14.8	14.7	15.9	15.5	15.3	14.7	14.4	14.8
Hongrie	18.6	18.0	16.8	15.9	12.5	10.9	11.4	8.5	6.9	9.4	10.5	11.2	7.6	7.1	9.3	9.4	9.7	8.3	9.3	10.2
Irlande	:	:	:	:	6.4	2.9	7.2	5.7	6.5	7.8	8.7	7.0	5.9	9.7	14.1	11.1	8.4	8.3	6.1	5.0
Italie	20.7	21.1	18.6	15.2	14.1	12.9	14.2	14.9	14.5	15.0	14.7	14.1	13.9	13.8	13.4	11.0	10.7	9.4	11.3	10.8
Lettonie	-8.2	-3.9	1.1	-0.9	-2.7	0.8	-0.1	1.3	3.0	1.6	3.6	0.4	2.3	12.4	14.3	6.0	-3.2	-3.8	-3.0	-0.8
Lituanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	8.1	4.4	5.5	-3.7	-0.2	5.4	8.1	4.8	1.6	1.9	0.1
Norvège	9.8	7.6	8.1	10.5	9.6	9.2	8.2	12.7	13.2	11.7	14.4	5.4	6.9	9.4	10.8	9.7	11.5	12.7	13.2	14.3
Pays-bas	17.9	16.4	16.4	14.4	12.7	11.9	13.7	13.7	13.6	13.2	12.3	11.0	11.1	11.1	14.5	12.7	13.1	13.8	14.2	14.8
Pologne	:	:	:	:	:	13.3	14.5	11.2	10.4	6.6	5.7	5.4	4.8	3.4	5.5	5.0	1.5	1.5	2.5	1.9
Portugal	12.5	11.4	10.9	12.0	11.4	10.5	11.0	10.9	10.0	10.0	9.2	8.1	7.0	6.8	10.4	9.2	7.5	7.7	7.8	5.9
République Tchèque	13.0	12.4	12.6	11.2	10.6	11.5	11.5	11.4	10.8	9.9	11.0	12.6	12.0	11.4	13.3	12.5	11.1	11.3	10.8	10.9
Royaume-Uni	:	:	12.6	10.7	8.4	9.8	10.8	9.8	9.1	7.8	7.0	6.6	7.3	5.8	9.8	11.6	9.1	8.8	6.3	5.4
Slovaquie	10.1	13.5	13.8	12.4	11.2	11.1	9.1	8.8	6.9	6.1	6.8	5.8	7.1	6.0	7.5	9.7	8.1	7.1	8.3	9.3
Slovénie	10.9	11.3	13.6	12.5	9.6	13.2	14.6	14.6	12.4	13.5	15.6	17.2	15.6	15.8	14.6	13.2	12.7	11.0	13.4	14.1
Suède	9.7	7.6	4.8	4.4	4.6	6.8	10.7	10.5	9.3	8.7	8.4	9.9	12.3	15.4	15.0	13.9	15.4	17.9	17.6	17.7
Suisse	19.3	18.6	18.5	18.6	19.3	20.1	20.4	20.2	19.7	18.7	18.9	20.5	22.0	21.3	21.7	21.6	22.4	22.9	23.3	:
Union européenne (28 pays)	:	:	:	:	12.1	11.9	12.7	12.6	12.6	12.0	11.3	10.8	10.5	10.7	12.9	11.9	11.1	11.0	11.0	10.3

Figure 31 : TAUX D'ÉPARGNE DANS LE MONDE

ANNEXE 11 : EVOLUTION DES CREDITS ACCORDES AUX ENTREPRISES



Sources: BCE, BNB.

(1) Taux offerts pour les nouveaux emprunts, toutes maturités confondues.

(2) Toutes maturités confondues, données non corrigées pour la titrisation avant février 2010. Les données relatives à l'Italie ne sont pas corrigées pour la titrisation.

Figure 32 : EVOLUTION DES CREDITS ACCORDES POUR LES ENTREPRISES

(Image issue du site <https://www.febelfin.be/fr/les-credits-aux-entreprises-enregistrent-une-legere-hausse-en-janvie>)

ANNEXE 12 : THEORIE DU RUISSELLEMENT

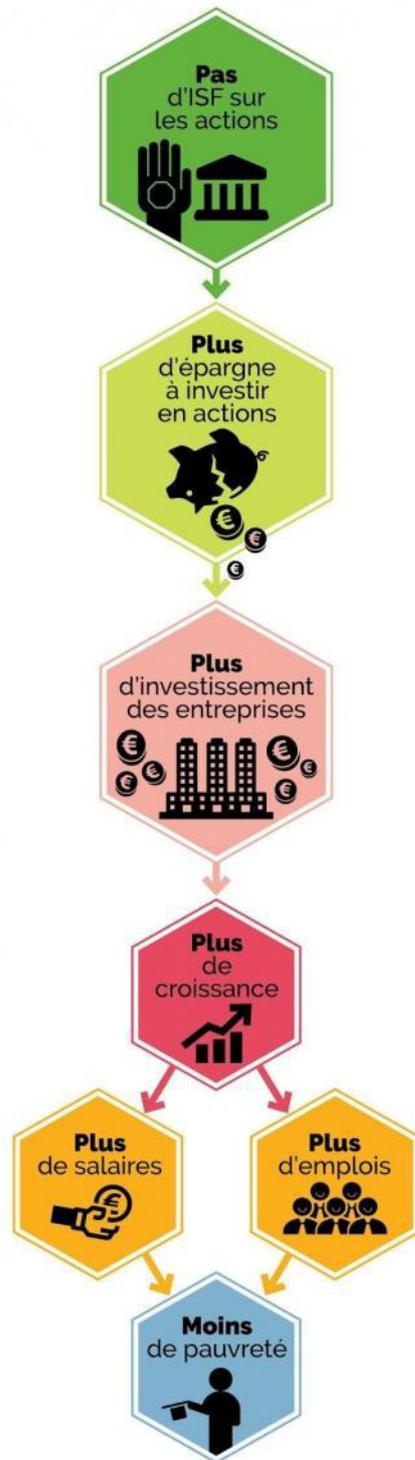


Figure 33 : SCHEMA SUR LA THEORIE DU RUISSELLEMENT

(Image issue du site : <https://www.nouvelobs.com/edito/20170929.OBS5332/la-theorie-du-ruisselement-fable-des-annees-1980.html>)

ANNEXE 13 : INDICE D'ATTRACTIVITE DE LA FRANCE

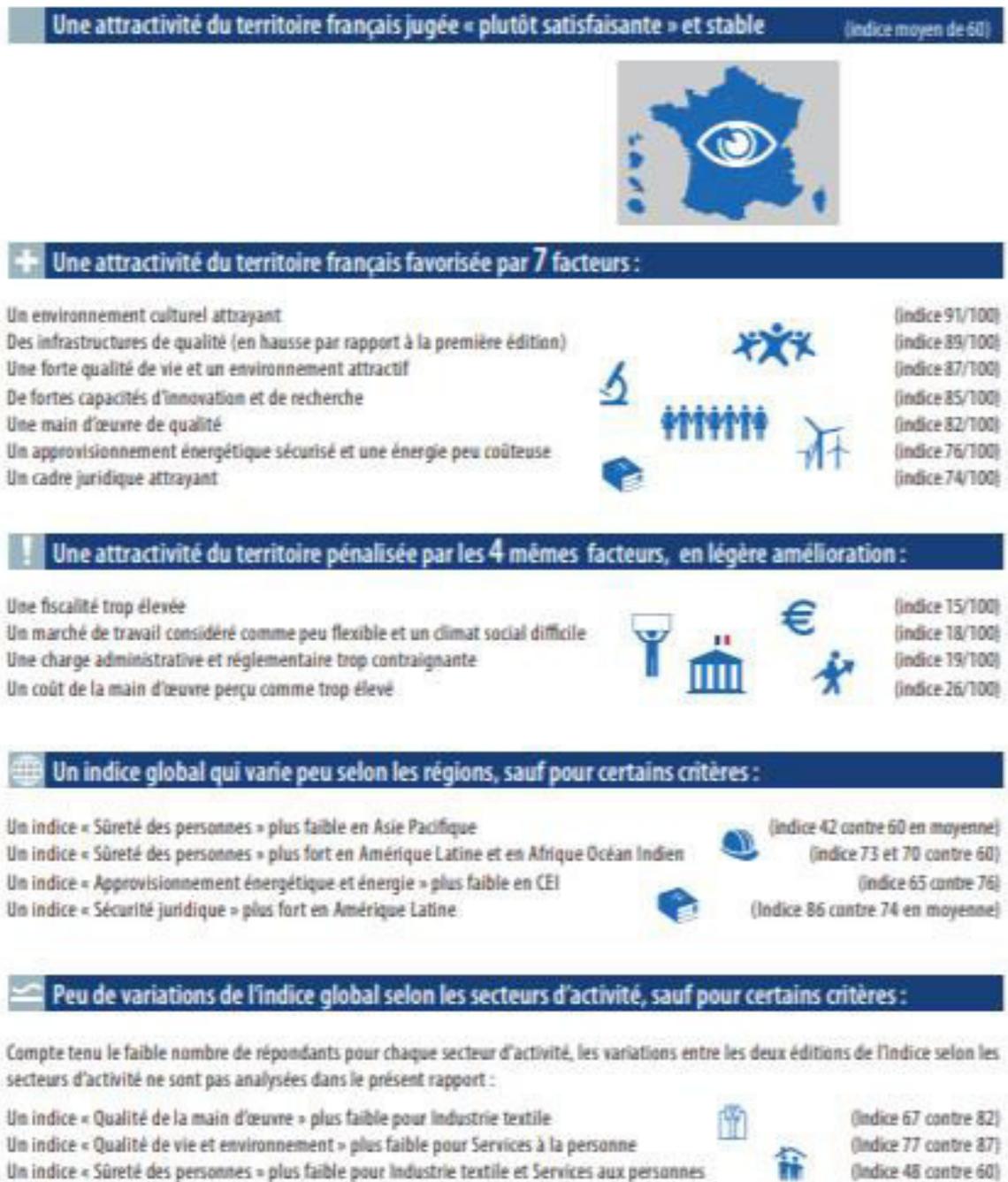


Figure 34 : INDICE D'ATTRACTIVITE DE LA France

()Capture d'écran issue du site : <https://www.lemoci.com/wp-content/uploads/2016/03/Indice-Attractivit%C3%A9-du-Territoire-Janvier-2016.pdf>

ANNEXE 14 : INDICE D'ATTRACTIVITE PAR GRANDES REGIONS DU MONDE

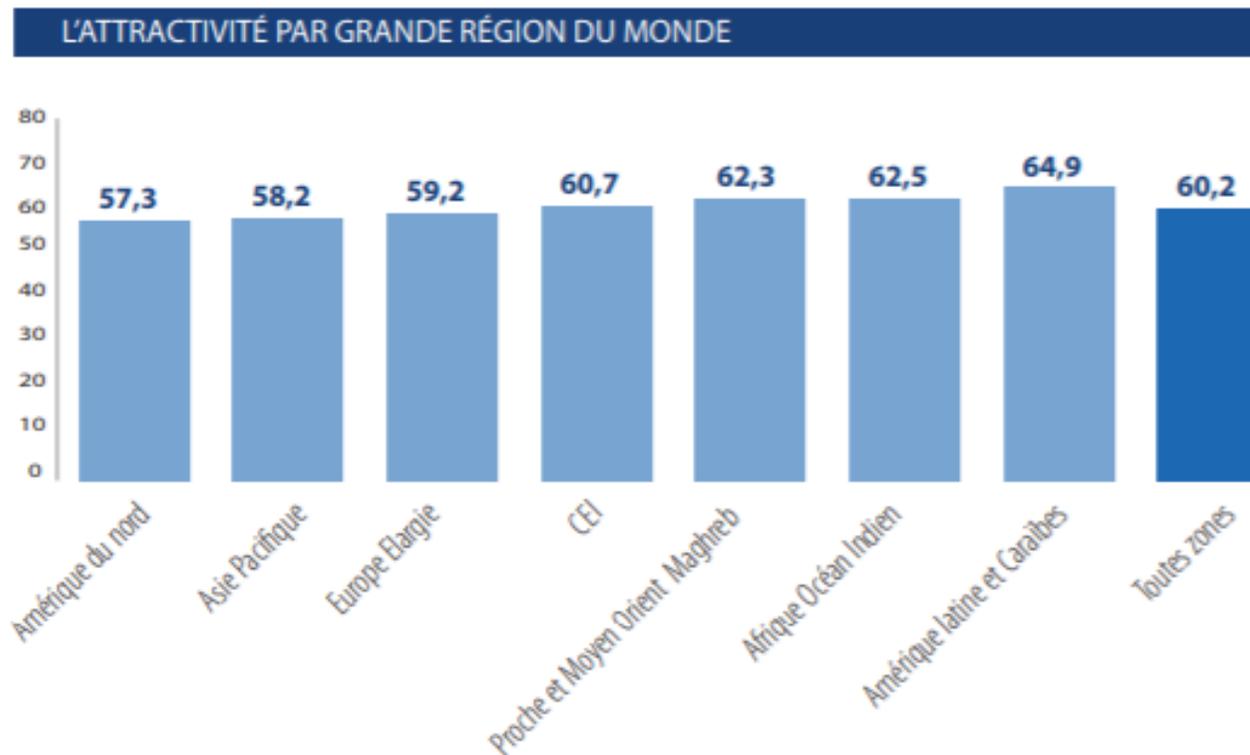


Figure 35 : INDICE D'ATTRACTIVITE MOYEN PAR REGIONS DU MONDE

(Capture d'écran issue du site <https://www.lemoci.com/wp-content/uploads/2016/03/Indice-Attractivite%20du-Territoire-Janvier-2016.pdf> (Page 20))

ANNEXE 15 : RAPPORT EUROPEEN SUR LA FISCALITE EN FRANCE

France

Table FR.1: Tax Revenue

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ranking 2015	Revenue 2015 (billion euros)
A. Structure by type of tax															
as % of GDP															
Indirect taxes	15.0	15.1	15.3	15.2	15.0	14.8	15.0	14.8	15.2	15.4	15.6	15.8	16.0	6	349.8
VAT	6.9	7.0	7.1	7.1	7.0	6.9	6.7	6.8	6.8	6.8	6.8	6.9	6.9	20	151.3
Taxes and duties on imports excluding VAT	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	26	2.7
Taxes on products, except VAT and import duties	4.0	4.0	3.9	3.9	3.7	3.6	3.7	3.8	4.0	4.1	4.1	4.2	4.4	10	96.1
Other taxes on production	4.0	4.0	4.1	4.1	4.1	4.2	4.5	4.1	4.2	4.4	4.5	4.6	4.6	2	99.8
Direct taxes	11.2	11.4	11.7	12.1	12.0	12.1	10.9	11.4	12.1	12.8	13.2	13.1	13.2	10	286.9
Personal income taxes	7.9	7.7	7.9	7.8	7.6	7.9	7.8	7.7	7.9	8.5	8.9	8.8	8.8	10	192.0
Corporate income taxes	2.1	2.4	2.4	3.0	3.0	3.0	1.8	2.3	2.6	2.7	2.8	2.7	2.6	11	57.7
Other	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7	3	37.1
Social contributions	15.9	15.7	15.8	16.0	15.8	15.8	16.3	16.2	16.3	16.5	16.8	17.1	16.9	1	369.3
Employers'	10.9	10.7	10.8	10.8	10.7	10.7	11.1	11.0	11.2	11.3	11.4	11.5	11.4	1	247.8
Households'	5.0	5.0	5.0	5.1	5.1	5.0	5.2	5.2	5.1	5.3	5.5	5.6	5.6	10	121.5
Less: capital transfers (P)	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2		
Total	42.0	42.1	42.7	43.1	42.6	42.5	42.0	42.1	43.3	44.5	45.4	45.7	45.9	2	1000.6
B. Structure by level of government															
as % of total taxation															
Central government	39.9	41.9	40.3	38.2	37.3	36.3	33.2	36.4	34.0	34.3	34.8	34.2	34.5	26	345.5
State government (1)	n.a.		n.a.												
Local government	9.7	10.5	10.9	10.9	11.3	11.4	12.3	9.9	12.3	12.4	12.2	12.3	12.5	8	124.9
Social security funds	50.1	47.4	48.5	50.7	51.1	52.0	54.3	53.4	53.4	53.0	52.9	53.3	52.8	1	528.0
EU institutions	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	26	2.2
C. Structure by economic function															
as % of GDP															
Consumption	10.8	10.9	11.0	10.8	10.6	10.4	10.4	10.5	10.7	10.8	10.9	11.0	11.2	20	243.7
Labour	21.6	21.3	21.6	21.7	21.5	21.7	22.2	22.2	22.5	23.2	23.7	24.0	23.9	5	521.2
of which on income from employment	20.3	20.0	20.3	20.3	20.1	20.2	20.7	20.6	20.9	21.7	22.1	22.4	22.2	1	484.5
Paid by employers	11.9	11.8	11.9	11.9	11.8	11.9	12.4	12.7	12.8	13.1	13.3	13.5	13.3	1	290.2
Paid by employees	8.4	8.2	8.4	8.4	8.3	8.3	8.3	7.9	8.0	8.6	8.8	8.9	8.9	11	194.3
Paid by non-employed	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5	1.5	1.6	1.7	1.5	1.6	1.7	1.7	11	36.8
Capital	9.5	9.9	10.1	10.6	10.5	10.4	9.4	9.4	10.0	10.5	10.8	10.7	10.8	2	235.6
Income of corporations	2.1	2.4	2.4	3.0	3.0	3.0	1.8	2.5	2.8	2.9	2.9	2.8	2.8	9	61.5
Income of households	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1	1.1	1.7	1.9	1.8	1.8	1	39.1
Income of self-employed	2.1	2.1	2.2	2.2	2.1	2.1	2.1	2.2	2.1	1.9	2.0	2.0	1.9	8	42.1
Stock of capital	4.2	4.4	4.5	4.5	4.5	4.4	4.5	3.7	4.0	4.0	4.1	4.1	4.3	3	92.9

Figure 36 : RAPPORT EUROPEEN SUR LES TAXES

(Capture d'écran issue du site : https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/taxation_trends_report_2017.pdf)

(Page 77)

ANNEXE 16 : RAPPORT EUROPEEN SUR LES FISCALITES EN EUROPE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Difference (°) 2005 to 2015	Ranking 2015	Revenue (°) 2015
EU-28	7.6	7.9	8.2	8.8	8.9	8.6	7.6	7.4	7.6	8.0	8.1	8.2	8.4	0.2		1 231 369
EA-19	7.5	7.7	8.0	8.6	8.8	8.3	7.4	7.2	7.5	8.0	8.2	8.2	8.4	0.4		875 364
Belgium	8.9	9.4	9.5	9.9	9.6	9.5	8.4	8.7	9.1	10.0	10.6	10.6	10.6	1.1	4	43 667
Bulgaria	4.3	4.2	3.6	3.9	6.1	5.0	4.2	3.8	3.6	3.8	4.3	4.3	4.4	0.8	23	2 003
Czech Republic	6.8	6.7	6.4	6.5	6.6	5.9	5.5	5.1	5.1	5.1	5.2	5.2	5.4	-1.0	19	8 974
Denmark	6.4	7.8	9.4	8.1	7.2	6.3	5.2	7.7	7.6	8.2	7.5	9.3	8.4	-1.0	8	22 964
Germany	4.8	5.1	5.6	6.2	6.5	6.3	5.3	5.3	5.8	6.1	6.1	6.1	6.3	0.7	15	191 600
Estonia	2.7	2.7	2.6	2.6	2.8	2.7	2.7	2.3	2.1	2.3	2.6	2.6	3.0	0.4	28	607
Ireland	8.2	8.3	8.6	9.9	9.2	7.3	6.1	6.0	5.7	6.0	6.1	6.3	5.7	-2.9	18	14 483
Greece	7.1	6.7	7.4	6.9	6.8	7.0	7.1	6.5	7.5	7.1	7.6	8.0	8.3	0.9	9	14 586
Spain	8.6	9.3	10.0	10.7	11.1	8.2	7.2	6.7	6.6	7.4	7.6	7.8	8.1	-1.9	10	87 528
France	9.5	9.9	10.1	10.6	10.5	10.4	9.4	9.4	10.0	10.5	10.8	10.7	10.8	0.7	2	235 606
Croatia	4.1	3.9	4.2	4.8	5.1	4.9	4.5	3.8	4.2	3.9	4.1	3.8	4.1	-0.1	25	1 813
Italy	10.0	9.4	9.1	10.0	10.7	10.3	10.1	9.3	9.4	10.6	10.8	10.6	10.9	1.8	1	178 574
Cyprus	6.6	6.7	7.8	8.7	12.3	10.8	8.3	8.2	8.7	8.2	9.1	9.1	8.8	1.0	7	1 550
Latvia	3.0	3.2	3.3	3.6	3.9	4.0	2.7	2.5	3.2	3.6	3.6	3.5	3.4	0.1	27	832
Lithuania	3.3	3.9	4.2	4.8	4.6	4.7	4.5	4.0	3.6	3.9	3.9	4.0	4.2	0.0	24	1 581
Luxembourg	12.5	10.8	11.7	11.4	11.6	11.0	11.3	11.2	10.6	10.8	10.3	10.0	10.7	-1.0	3	5 501
Hungary	4.8	4.8	4.9	5.3	6.1	5.7	6.0	5.6	5.4	5.6	4.8	4.9	5.1	0.2	22	5 621
Malta	7.4	7.0	7.7	7.7	9.7	9.0	9.0	8.7	8.1	8.5	8.8	9.3	9.4	1.7	6	828
Netherlands	5.2	5.5	6.0	6.2	6.4	6.3	4.7	5.1	4.6	4.5	4.8	5.9	5.8	-0.1	17	39 324
Austria	6.6	7.0	6.8	6.7	7.1	7.3	6.4	6.4	6.6	6.6	7.0	6.9	7.4	0.5	13	25 011
Poland	7.2	7.1	7.7	8.0	8.8	8.6	7.7	7.1	7.2	7.7	7.8	7.2	7.5	-0.1	12	32 321
Portugal	7.0	6.2	6.1	6.4	7.3	7.4	6.6	6.5	7.1	7.1	7.8	7.3	7.6	1.5	11	13 607
Romania	5.0	5.4	4.5	4.9	5.5	5.2	4.6	4.1	4.6	4.1	4.2	4.8	5.1	0.6	21	8 236
Slovenia	3.7	4.0	4.8	5.1	5.6	4.8	4.1	4.2	4.0	3.9	3.7	3.9	3.9	-0.9	26	1 506
Slovakia	5.0	4.6	4.4	4.4	4.4	4.5	3.8	3.7	3.6	3.8	4.4	4.8	5.2	0.7	20	4 065
Finland	7.1	7.3	7.3	7.6	8.3	7.4	5.7	6.6	6.7	6.2	6.8	6.7	7.0	-0.3	14	14 707
Sweden	5.0	5.7	6.8	7.1	7.2	5.7	5.6	6.2	5.8	5.3	5.5	5.7	6.3	-0.5	16	28 102
United Kingdom	8.9	9.3	9.8	10.7	10.3	11.8	9.8	9.5	9.5	9.3	9.3	9.3	9.6	-0.2	5	246 172
Iceland	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:		:
Norway	11.3	13.0	14.9	15.7	14.3	15.2	12.5	13.4	14.2	13.7	11.8	10.2	8.5	-6.5		29 490

(°) In percentage points

(°) In millions of euro

See explanatory notes in Annex B.

Source: DG Taxation and Customs Union, based on Eurostat data

Figure 37 : COMPARAISON DES FISCALITES EUROPEENNES

(Capture d'écran issue du site : https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/taxation_trends_report_2017.pdf (Page 206))

ANNEXE 17 : FICHE QUANTALYS DE GEM WAY ASSETS

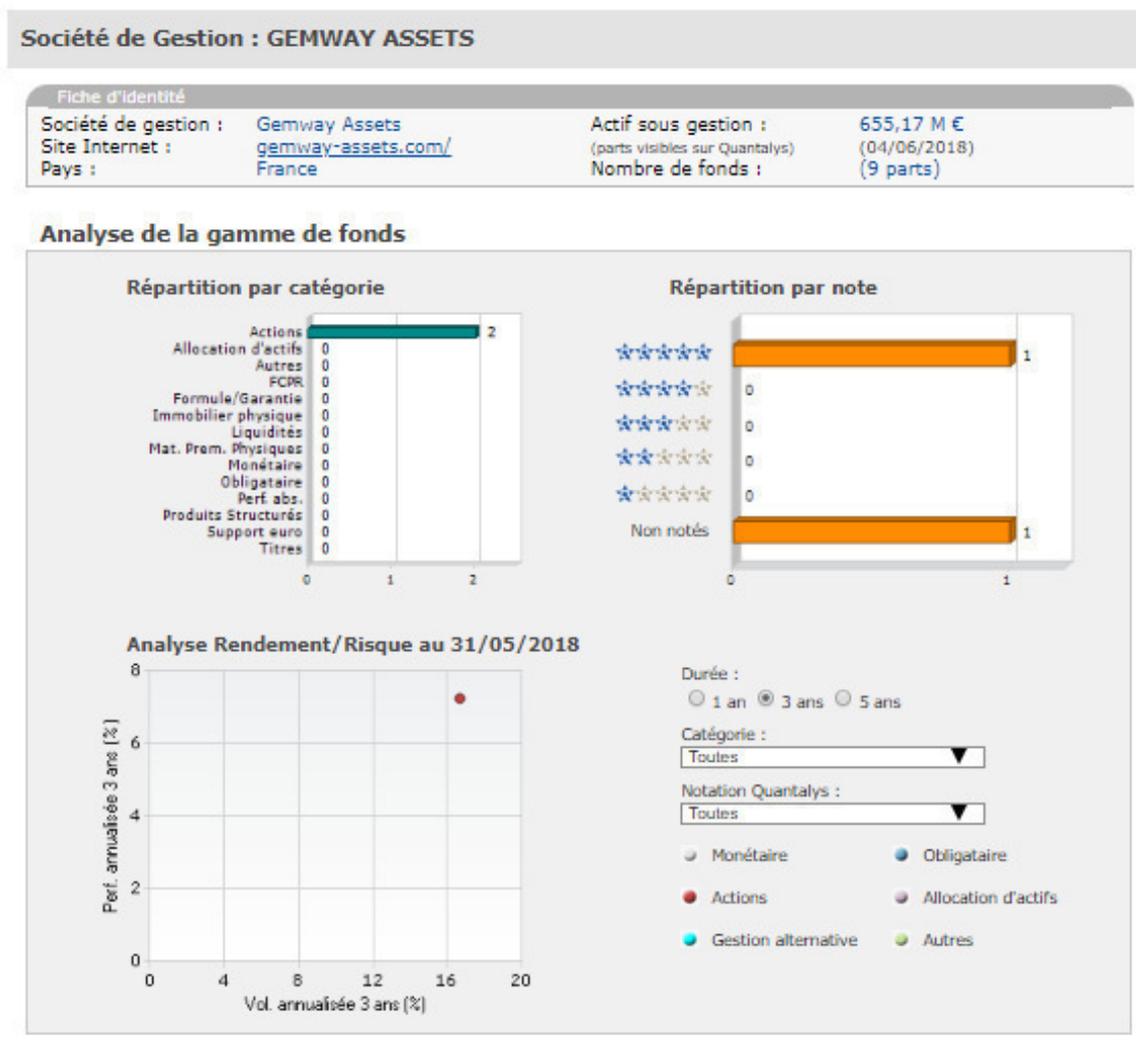


Figure 38 : FICHE QUANTALYS SUR GEMWAY ASSETS

(Capture d'écran issue du site : https://www.quantalys.com/SocieteDeGestion/SocieteDeGestion.aspx?ID_Manager=1446)

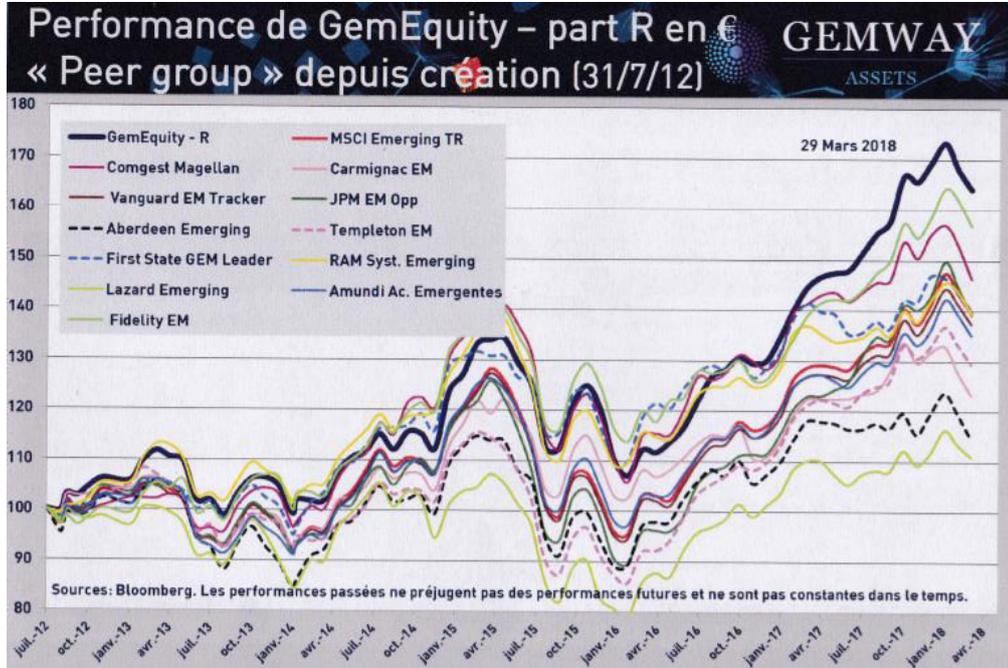
ANNEXE 18 : PRESENTATION DE GEM WAY ASSETS

Gemway Assets: une offre originale pour la gestion des marchés émergents

Gemway	GemEquity & GemAsia
<p>Engagement d'une société entrepreneuriale Alignée sur l'intérêt clients (dirigeants investis dans le fonds) Focalisée sur les marchés émergents</p>	<p>Portefeuilles aux convictions fortes Concentré sur une thématique structurelle : la croissance du pouvoir d'achat émergent Privilégiant les sociétés à croissance pérenne</p>
<p>Expertise de gestion « best-in-class » Processus d'investissement avec une approche risques assimilée ESG, un focus sur les Free Cash Flows pérennes et une analyse macro-économique indépendante Suivi et contrôle des risques aux meilleurs standards</p>	<p>Fonds manœuvrables Libre des contraintes indicielles (Active Share >60%) Se permettant une grande flexibilité dans le choix de ses titres (y compris sur les marchés développés)</p>
<p>Expérience de l'équipe de gestion Présente sur les marchés émergents depuis 1990 (30 ans, 7 crises) - 50 ans d'expérience cumulée pour l'équipe Présente sur le terrain: environ 1 semaine par mois / plus de 300 interviews sociétés par an</p>	<p>Fonds au profil de risque relativement réduit Fonds diversifié de 40 à 80 valeurs sur un large univers d'investissement Limitant à 33% son exposition aux valeurs cycliques* Beta de 0,92* et volatilité de 17,2%* (3 ans)</p>
<p>Proximité et disponibilité des équipes Présence auprès des clients depuis 30 ans Fort soutien commercial et marketing ; Site Internet - Animations - Documentations - Présence Média</p>	<p>Portefeuilles aux frais transparents Frais de gestion fixes (I: 1,05% - R: 2,10%) et variables en fonction de la surperformance positive Pas de commission de mouvement</p>



ANNEXE 19 : PERFORMANCE DE GEM WAY ASSETS



GemEquity : Pays, Secteurs & Convictions

Pays	Fonds	Marché	+/-	4-avr.-18	Secteur	Fonds	Marché	+/-
Chine	38.2%	29.8%	+8.4%		Energie	3.2%	7.2%	-4.0%
Corée	9.8%	15.0%	-5.2%		Métaux & Matériaux	7.8%	7.3%	+0.5%
Taiwan	6.1%	11.8%	-5.6%		Industrielles	10.4%	5.2%	+5.1%
Inde	10.0%	8.2%	+1.8%	vs. 72.7%	Banques	13.1%	17.8%	-4.7%
Asean	0.6%	8.0%	-7.4%		Autres Services Financiers	7.1%	6.2%	+0.8%
B Brésil	8.2%	7.3%	+0.9%		Immobilier	0.0%	2.9%	-2.9%
Mexique	0.9%	2.9%	-2.1%		Technologie	15.3%	15.9%	-0.5%
Argentine, Chili, Colombia & Pérou	2.1%	2.1%	+0.0%	vs. 12.3%	Internet	15.0%	13.7%	+1.2%
Russie & CEI	7.4%	3.6%	+3.8%		Conso. Non Courante	13.6%	7.6%	+6.0%
Europe de l'Est & Grèce	0.5%	2.0%	-1.5%		Conso. Courante	2.8%	6.3%	-3.5%
Turquie & Moyen Orient	0.9%	2.7%	-1.8%		Santé	5.5%	2.8%	+2.7%
Afrique	6.2%	6.7%	-0.5%	vs. 15.0%	Telecom	1.4%	4.7%	-3.3%
Valeurs Internationales Emergentes	5.7%		+5.7%		Services Collectifs	1.2%	2.4%	-1.2%
Liquidités	3.6%		+3.6%		Liquidités	3.6%		+3.6%
Source : Gemway Assets	100%	100%		1.1%	AUTRE			

Principales convictions (secteur/pays)	Fonds	+/-	Matrix Active Share (Σ des surpondérations - secteur/pays) : 52.9%
Convictions Positives			
Financières Chinoises	11.9%	+5.0%	
Industrielles Brésiliennes	5.2%	+4.8%	
IT Chinoise	16.8%	+4.7%	
Métaux & Matériaux Coréens	5.9%	+4.7%	
Consommation Non Courante Indienne	5.4%	+4.4%	
Convictions Négatives			
Financières Brésiliennes	0.0%	-2.8%	
IT Coréenne	3.8%	-2.8%	
Financières Sud Africaines	0.0%	-1.9%	
Financières Coréennes	0.0%	-1.9%	
Financières Taiwanaises	0.0%	-1.8%	

Figure 39 : PRESENTATION DE GEMWAY

(Documents issus du Power Point de présentation de GEM WAY, disponible sur demande)

ANNEXE 20 : TAUX DE CHOMAGE AUX ETATS-UNIS

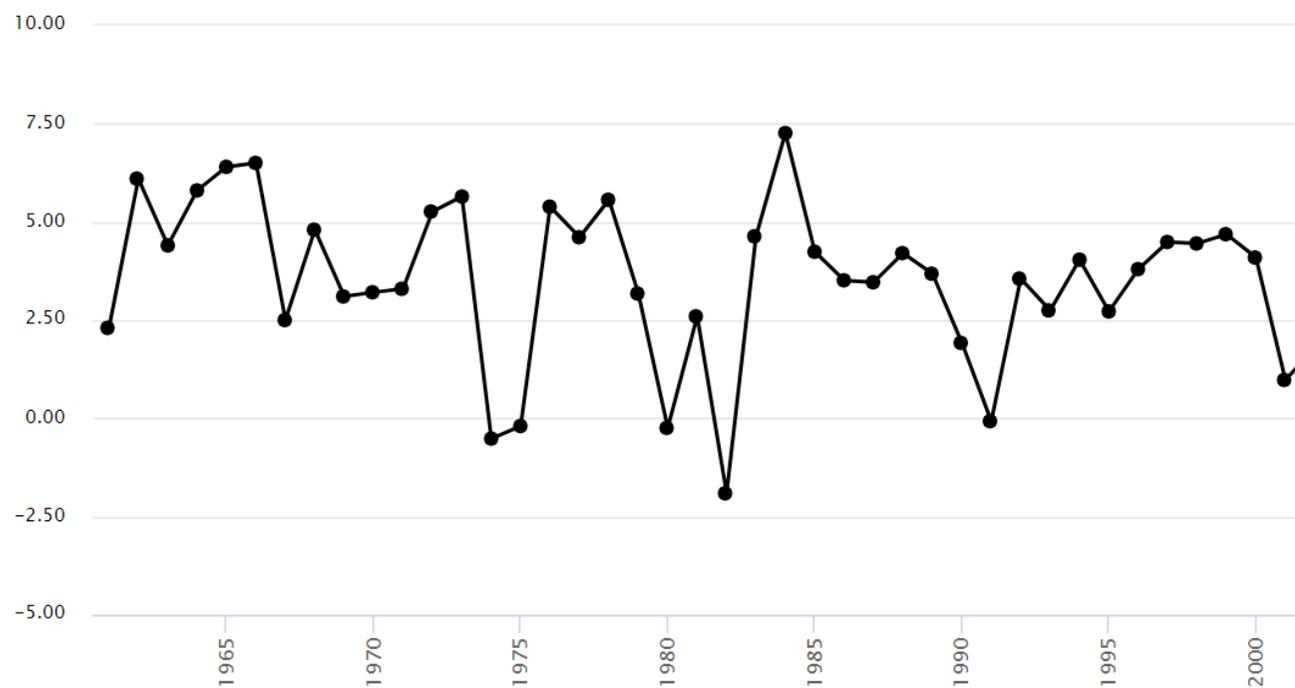


Figure 40 : TAUX DE CHOMAGE AMERICAIN

(Capture d'écran issue du site : <https://fr.investing.com/economic-calendar/unemployment-rate-300>)

ANNEXE 21 : CROISSANCE DU PIB AUX ETATS-UNIS

Croissance annuelle du PIB (%), États-Unis



Perspective monde, date de consultation: 9/6/2018, source: Banque mondiale

Figure 41 : TAUX DE CROISSANCE AMERICAIN

(Image issue du site : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/USA/en/NY.GDP.MKTP.KD.ZG.html>)

ANNEXE 22 : INEGALITES AU ROYAUME-UNI

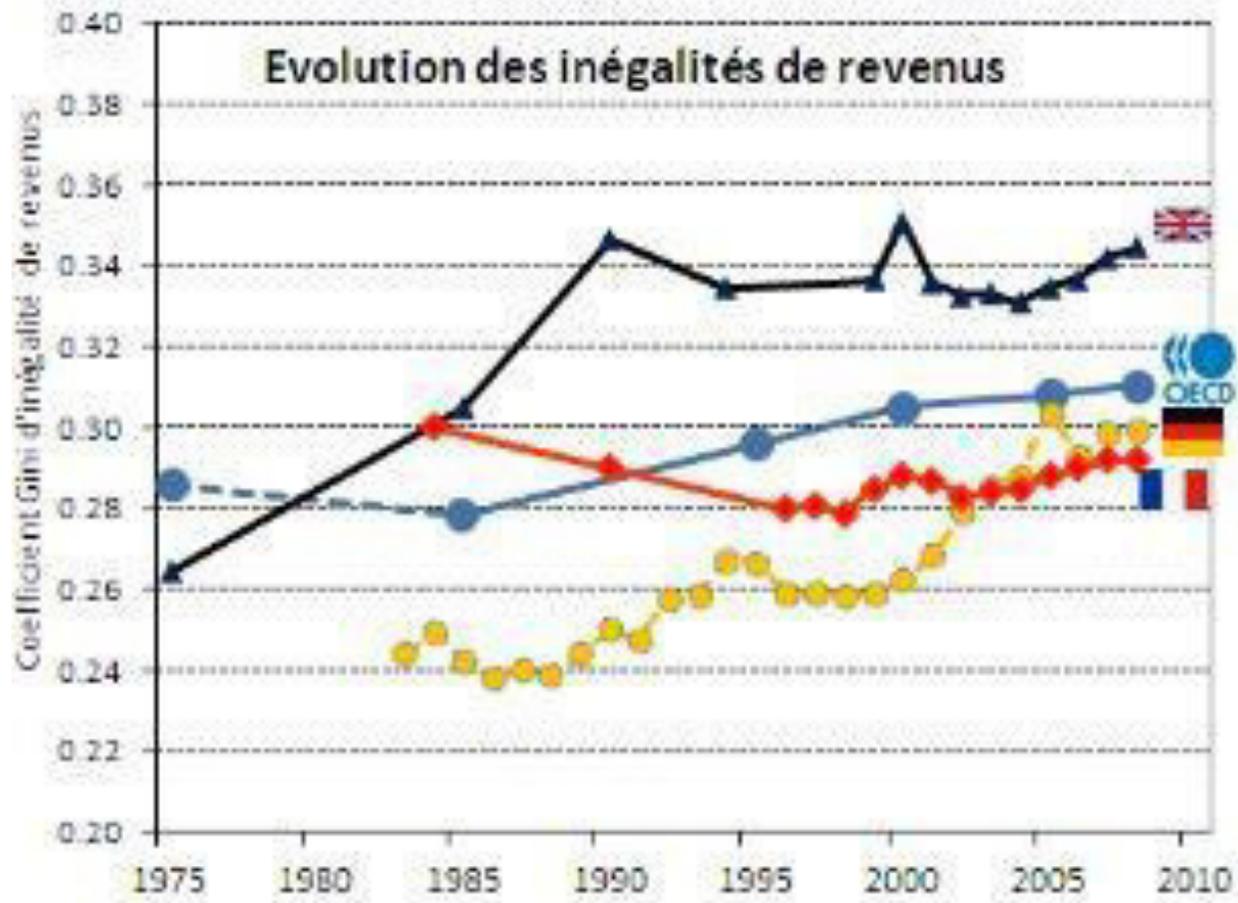


Figure 42 : COMPARAISON DES INEGALITES

(Image issue du site : <https://eointerview.wordpress.com/tag/inegalites/>)

ANNEXE 23 : CLASSEMENT BANQUE MONDIALE

Economie	Facilité de faire des affaires *	Création d'entreprise	Obtention d'un permis de construire	Raccordement à l'électricité	Transfert de propriété	Obtention de prêts	Protection des investisseurs minoritaires	Paiement des taxes et impôts	Commerce transfrontalier	Exécution des contrats	Règlement de l'insolvabilité
Nouvelle-Zélande	1	1	3	37	1	1	2	9	56	21	32
Singapour	2	6	16	12	19	29	4	7	42	2	27
Danemark	3	34	1	16	11	42	33	8	1	32	7
Corée, République de	4	9	28	2	39	55	20	24	33	1	5
RAS de Hong Kong, Chine	5	3	5	4	55	29	9	3	31	28	43
États-Unis	6	49	36	49	37	2	42	36	36	16	3
Royaume-Uni	7	14	14	9	47	29	10	23	28	31	14
Norvège	8	19	21	23	14	77	10	28	22	8	6
Géorgie	9	4	29	30	4	12	2	22	62	7	57
Soudé	10	13	27	6	9	77	29	27	18	36	16
Macédoine, ex-République yougoslave de	11	22	26	53	48	12	4	29	27	35	30
Estonie	12	12	8	41	6	42	76	14	17	11	44
Finlande	13	26	37	20	27	55	62	12	34	46	2
Australie	14	7	6	47	51	6	57	26	95	3	18
Taiwan, Chine	15	16	4	3	18	90	24	56	55	10	20
Lituanie	16	27	12	33	3	42	43	18	19	4	70
Irlande	17	8	30	35	40	42	10	4	47	98	17
Canada	18	2	54	105	33	12	8	16	46	114	11
Lettonie	19	21	49	62	22	12	43	13	25	20	53
Allemagne	20	113	24	5	77	42	62	41	39	22	4
Émirats arabes unis	21	51	2	1	10	90	10	1	91	12	69
Autriche	22	118	42	22	31	77	29	39	1	9	23
Islande	23	55	64	11	15	68	29	33	69	29	13
Malaisie	24	111	11	8	42	20	4	73	61	44	46
Maurice	25	40	9	51	35	55	33	10	70	27	36
Thaïlande	26	36	43	13	68	42	16	67	57	34	26
Pologne	27	120	41	54	38	29	51	51	1	55	22
Espagne	28	86	123	42	53	68	24	34	1	26	19
Portugal	29	48	32	58	28	105	57	38	1	19	15
République tchèque	30	81	127	15	32	42	62	53	1	91	25
France	31	25	18	26	100	90	33	54	1	15	28

Figure 43 : CLASSEMENT DE LA BANQUE MONDIALE

(Image issue du site : <http://français.doingbusiness.org/rankings>)

ANNEXE 24 : PRESENTATION OPCV ET SCPI



SCPI-SCI-OPCI-
Fonds immobiliers
cotés

Qu'est ce qui les différencient?

Doris MARINET
UNEP
JUN 2017

SCPI –SCI

	SCPI	SCI
VERSEMENTS PROGRAMMES	OUI les scpi de Sofidy	Oui la sci de Sofidy
LIQUIDITE	Risque de liquidité limité La SCPI ne garantit pas la revente des parts ni le retrait des parts (il faut qu'il y ait une demande)	Liquidité renforcée avec une valeur liquidative hebdomadaire
ACCESSIBILITE	Procédure classique de bulletins de souscription en direct ou par contrats d'assurance vie	Souscription seulement via des contrats d'assurance vie
FISCALITE	En AV: Fiscalité de l'assurance vie De 0-4 ans: 35%+ PS ou TMI+PS De 4-8 ans: 15%+PS ou TMI+PS Plus de 8ans : 7,5%+PS ou TMI+PS avec abattement sur les intérêts de 4600€ pour célibataire ou 9200 ^e pour les couples En direct :Fiscalité des revenus fonciers (TMI et PS=CSG+CRDS) et valeurs mobilières (plus value de cessions)	AV: Fiscalité de l'assurance vie De 0-4 ans: 35%+ PS ou TMI+PS De 4-8 ans: 15%+PS ou TMI+PS Plus de 8ans : 7,5%+PS avec abattement sur les intérêts de 4600€ pour célibataire ou 9200 ^e pour les couples Ou TMI+PS Si autre enveloppe fiscale : fiscalité des valeurs mobilières

JUIN 2017

7

SCPI-SCI

	SCPI	SCI
volatilité	faible	Faible à modérée
Couple rendement risque	prudent	modéré
Corrélation marchés financiers	Aucune corrélation avec les marchés financiers Mais c'est un marché lié aux taux d'intérêts et à l'inflation	Modérée (selon exposition aux opcv, opci, liquidités monétaires, marché obligataire)

OPCI - Fonds immobiliers cotés

	OPCI	Fonds immobiliers cotés
Objet du véhicule	60% d'actifs immobiliers 40% d'actifs financiers	C'est l'achat d'immeubles déjà construits ou non, qui sont loués, valorisés, éventuellement vendus pour en acheter d'autres, L'intérêt c'est la fiscalité particulière dont les foncières cotées bénéficient,
liquidité	Disponibilité du capital de 8 jours à 2 mois max	8 jours
Revenus	Capitalisation ou distribution	capitalisation
Valorisation de la Liquidité	2 valeurs liquidatives par mois	quotidienne
Versements programmés	oui	oui
accessibilité	intégration dans les chaînes titres et souscriptions / rachats dématérialisés (code ISIN).	Comptes titres En unité de compte

OPCI - Fonds immobiliers cotés

	OPCI	Fonds immobiliers cotés
Fiscalité	Valeurs mobilières (SPPICAV) Revenus fonciers (FPI).	Valeurs mobilières
Sous jacents	Foncières cotées, obligations foncières, France ou étranger Des bureaux, commerces, logements, résidences étudiantes, senior, locaux d'activité, tourisme	Les foncières cotées, Les sociétés opérant dans le secteur immobilier Les sociétés d'autres secteurs mais fortement liées aux performances du secteur immobilier, Les prestataires de services ou sous traitants du secteur immobilier
Frais de souscriptions	Selon contrats	Selon contrats

OPCI-Fonds immobiliers cotés

	OPCI	Fonds immobiliers cotés
volatilité	Volatilité réduite de l'immobilier par rapport au marché actions	modérée
Couple rendement risque	modéré	Très élevé
Corrélation avec les marchés financiers	Très faible car il n'y a pas de corrélation entre le marché immobilier et les actifs financiers, Ayant une poche à 40% investis en actifs financiers celle-ci est corrélée aux marchés financiers, Indexation des loyers sur les indices immobiliers Cycle locatif de l'immobilier d'entreprise	Devenue une classe d'actifs à part entière depuis aout 2016; cela va favoriser une dé corrélation de la volatilité élevée des secteurs banques assurances avec lesquels étaient mélangées les foncières cotées. Les foncières cotées sont liées aux taux d'intérêts, à l'inflation, à la l'évolution des loyers ainsi que la réévaluation des actifs

JUIN 2017

12

Figure 44 : PRESENTATION DES OPCI ET SCPI

(Document de présentation de l'UNEP, écrit par Doris MARINET en Juin 2017, disponible sur demande)

TABLES DES MATIERES

AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION.....	2
PARTIE 1 : - LES RAISONS DE CETTE REFORME.....	4
CHAPITRE 1 – PRINCIPE DE CETTE IMPOSITION	5
I. L’impôt sur la solidarité et la fortune	5
II. L’impôt sur la Fortune Immobilière	9
CHAPITRE 2 – OBJECTIFS ECONOMIQUES	11
I. Lutte contre l’exil fiscal	11
II. Exemple précurseur de la Suède	15
PARTIE 2 - LES AVANTAGES.....	18
CHAPITRE 3 – LES AVANTAGES THEORIQUES.....	19
I. Le paradoxe de l’épargne.....	19
II. Une réforme orientée vers le courant libéral	22
CHAPITRE 4 – LES AVANTAGES REELS	24
I. Les attentes du Gouvernement	24
II. Les opportunités pour le secteur de la Défiscalisation	29
PARTIE 3 - LES INCONVENIENTS	31
CHAPITRE 5 – DES THEORIES LIBERALES DIFFICILEMENT REALISABLES.....	32
I. L’exemple des Etats-Unis	32
II. L’exemple du Royaume-Uni	37
CHAPITRE 6 – UNE MENACE POUR LA DEFISCALISATION	41
I. FIP et FCPI	41
II. OPCI et SPCI	43
CONCLUSION.....	45

BIBLIOGRAPHIE	50
SITOGRAFIE	51
TABLES DES FIGURES	55
SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES.....	57
GLOSSAIRE	58
TABLES DES ANNEXES.....	59
TABLES DES MATIERES.....	89